



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5411^e séance

Lundi 17 avril 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wang Guangya	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Thomson
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 10 avril 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/227)

Lettre datée du 11 avril 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/239)

Lettre datée du 12 avril 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/240)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 10 avril 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/227)

Lettre datée du 11 avril 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/239)

Lettre datée du 12 avril 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/240)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, de Bahreïn, de Cuba, de l'Égypte, de l'Indonésie, d'Israël, de la Malaisie, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de la Turquie, du Venezuela et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

une lettre datée du 17 avril 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/241, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le lundi 17 avril 2006 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 17 avril 2006, qui contient le texte suivant :

« En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ».

Conformément à la pratique antérieure en la matière, je propose que le Conseil invite, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Paul Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent adjoint du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 17 avril 2005, qui se lit comme suit :

« Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous demander de bien

vouloir permettre à S. E. M. Yahia A. Mahmassani, Ambassadeur et Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, de participer au débat public qui aura lieu au Conseil de sécurité le lundi 17 avril 2006, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2006/244.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Yahia Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse aux demandes contenues dans des lettres de Bahreïn, document S/2006/227; du Yémen, document S/2006/239; et de la Malaisie, document S/2006/240.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu vous féliciter chaudement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes persuadés que, sous votre habile direction, le Conseil saura mener à bien ses travaux. Nous voudrions également adresser nos remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur César Mayoral, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Avant de commencer ma déclaration, j'aimerais rappeler que le peuple palestinien célèbre aujourd'hui la Journée du prisonnier palestinien en solidarité avec les Palestiniens prisonniers et détenus dans les prisons et centres de détention israéliens. Israël, puissance occupante, détient à l'heure actuelle plus de 9 500 prisonniers politiques palestiniens, dont environ 350 enfants et 120 femmes. Ces prisonniers sont soumis à différentes formes de torture et de mauvais traitements au moment de leur arrestation et durant leur détention. Et on leur refuse en permanence la possibilité de recevoir la visite de leurs proches et de leurs avocats.

Des manifestations ont actuellement lieu dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, pour exiger la libération de ces prisonniers. À ce titre, nous voudrions dire notre profonde préoccupation face au dur traitement et aux conditions de vie déplorables que les prisonniers et les détenus palestiniens subissent, et lancer un appel à la puissance occupante pour qu'elle les libère, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité vis-à-vis de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du conflit israélo-palestinien. En effet, indépendamment de la tournure des événements sur le terrain, qu'ils soient positifs ou négatifs, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la défense de la Charte et du droit international, et de la défense et du respect de ses propres résolutions.

À cet égard, la convocation du présent débat public du Conseil, étant donné la détérioration de la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, arrive à point nommé et est importante. Nous voudrions dire notre gratitude aux membres du Groupe des États arabes, du Mouvement des non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique d'avoir demandé la convocation de la présente séance, et les remercier de leur appui constant et indéfectible aux droits du peuple palestinien, notamment ceux des Palestiniens qui vivent sous occupation israélienne. Nous voudrions également remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir fait preuve de souplesse et de compréhension durant les négociations de la semaine dernière sur le projet de déclaration présidentielle concernant les derniers événements violents survenus dans la région. Nous voudrions tout particulièrement remercier nos frères du Qatar pour le rôle qu'ils ont joué en la matière. Il est regrettable, toutefois, que le Conseil de sécurité n'ait pu assumer ses responsabilités et réagir de manière appropriée face à cette récente situation très dangereuse.

Tout au long de la semaine dernière et tout au long de la période qui s'est écoulée depuis ma dernière intervention au Conseil de sécurité sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, Israël, la puissance occupante, a poursuivi et intensifié sa campagne militaire contre le peuple

palestinien. Des violations graves et flagrantes du droit international sont commises par la puissance occupante contre la population civile palestinienne chaque jour, à chaque heure, et au moment même où je parle. Violant gravement la quatrième Convention de Genève, qui régit l'occupation militaire, et en grave violation d'autres dispositions du droit international, Israël continue d'utiliser une force excessive et aveugle contre des civils palestiniens, tuant hommes, femmes et enfants, et causant d'importantes destructions de maisons et de biens palestiniens.

Les plus récentes agression et escalade dans les attaques militaires perpétrées par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza, a commencé le vendredi 7 avril 2006. En trois jours seulement, la puissance occupante a tué au moins 21 Palestiniens, dont deux enfants. La puissance occupante a commis son dernier crime en date contre le peuple palestinien en utilisant des avions militaires de guerre, les F-16, des hélicoptères de combat, des chars et d'autres armes lourdes.

Au-delà des dégâts humains, ces attaques, pour la plupart des exécutions extrajudiciaires, ont également fait de nombreux blessés parmi les passants palestiniens innocents, y compris des enfants. Il est devenu pratique courante pour la puissance occupante de mener sa politique illégale, ouverte et déclarée d'exécutions extrajudiciaires dans des zones densément peuplées par des civils, sachant très bien que la vie des civils est mise en danger. En fait, après l'assassinat d'une jeune fille palestinienne de 9 ans, Hadeel Ghebin, lors d'une attaque qui a également blessé ses sept frères et sœurs et leur mère enceinte, le 10 avril 2006, le Ministre des affaires étrangères israélien et d'autres ministres et généraux israéliens ont confirmé que le Gouvernement ne relâcherait pas ses activités militaires, mais qu'au contraire il allait les intensifier, n'excluant pas la possibilité d'envahir même à nouveau la bande de Gaza.

Ces attaques surviennent dans le sillage d'une autre attaque israélienne qui a eu lieu dans la bande de Gaza le 5 avril 2006. Durant l'attaque, les forces d'occupation israéliennes ont tiré des missiles sur les locaux du Président de l'Autorité palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Mahmoud Abbas. Ces missiles sont tombés sur l'héliport du Président, à environ une centaine de mètres de son bureau, où ils

ont creusé de profonds cratères. Le Président Abbas a alors déclaré que l'escalade israélienne n'était pas justifiée et que la véritable intention de la puissance occupante était

« de rendre la vie impossible au peuple palestinien et détruire entièrement les institutions de l'Autorité nationale palestinienne et ses installations de sécurité, après les avoir en partie détruites au cours des cinq dernières années ».

Il a poursuivi en déclarant que les attaques israéliennes n'avaient « d'autre but que de détruire ». Les frappes ont également visé trois autres cibles situées dans des endroits densément peuplés de la bande de Gaza, tuant un Palestinien et en blessant 10 autres, dont une mère et son bébé de 6 mois. En outre, le journal israélien *Ma'ariv* a indiqué que le 14 avril les forces d'occupation israéliennes ont bombardé la partie septentrionale de la bande de Gaza en effectuant près de 300 tirs de mortier.

Le Gouvernement israélien a continué d'essayer de présenter cette dernière escalade militaire en date comme une simple réaction à la violence venant du territoire palestinien occupé. Cependant, rien n'est plus éloigné de la vérité. En fait, ce que fait le Gouvernement israélien, et ce qu'il a fait tout au long de ses presque 39 ans d'occupation militaire, a clairement pour but de servir ses objectifs politiques évidents, qui sont d'infliger la plus grande douleur, les plus grandes souffrances et les pertes les plus grandes au peuple palestinien en poursuivant son occupation et en continuant à voler et à coloniser la terre palestinienne, notamment par sa campagne de colonisation illégale et la construction du mur expansionniste.

Je voudrais toutefois redire que le Président Mahmoud Abbas continue de condamner tout acte de violence à l'égard des civils, y compris les attentats-suicides à la bombe. Après l'attentat survenu aujourd'hui à Tel-Aviv, le Président Abbas a exprimé sa vive condamnation et a déclaré que de tels actes vont à l'encontre du consensus national palestinien et portent préjudice aux intérêts nationaux élevés du peuple palestinien. À ce titre, nous redisons notre condamnation des pertes en vies civiles innocentes subies par les deux parties, palestinienne et israélienne, et nous appelons la puissance occupante à faire de même.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, Israël, la puissance occupante, a sans cesse été en violation grave du droit international, notamment en commettant des meurtres délibérés, en blessant sciemment les civils et en pratiquant des exécutions extrajudiciaires. La puissance occupante poursuit et multiplie ses crimes contre le peuple palestinien en toute impunité. Cela doit être condamné par la communauté internationale, et des mesures doivent être prises pour mettre un terme à la plus récente intensification des attaques militaires de la part de la puissance occupante, ainsi qu'aux pratiques et politiques illégales contre la population civile palestinienne.

En outre, la communauté internationale doit faire preuve d'une détermination plus grande pour faire face à la situation sur le terrain ou sur le plan politique. Appliquer la politique du deux poids, deux mesures à la situation dans le territoire palestinien occupé ne saurait être toléré. Cette pratique ne peut être interprétée que comme si la communauté internationale restait sans mot ni réaction et que la puissance occupante était indirectement autorisée à assassiner des civils palestiniens et à poursuivre ses politiques illégales tandis que les Palestiniens sont tués et punis collectivement par l'imposition d'un isolement politique et économique pour avoir élu démocratiquement leur gouvernement. À cet égard, tous les appels adressés à la partie palestinienne ne pourront être jugés qu'hypocrites s'il ne sont pas également accompagnés par des pressions exercées sur la puissance occupante pour qu'elle mette fin à ses mesures militaires drastiques, cesse son asservissement du peuple palestinien et accepte son droit de vivre dans la liberté et la sécurité sous la protection du droit international.

La communauté internationale, par le truchement du Conseil de sécurité, doit agir fermement pour mettre un terme à la dernière agression et à l'escalade des attaques militaires par la puissance occupante contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et pour veiller à ce que la puissance occupante respecte ses obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous continuons d'espérer que le Conseil de sécurité prendra les mesures nécessaires pour mettre fin à la détérioration dangereuse de la situation et qu'il assumera ses responsabilités à cet égard.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous adresser, Monsieur le Président, nos plus vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mayoral, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Avant de commencer, je voudrais dire que j'ai écouté très attentivement la déclaration prononcée par l'Observateur palestinien qui faisait, entre autres, état de la pratique du deux poids, deux mesures. L'Observateur palestinien s'est longuement exprimé sur cette pratique. Toutefois, étonnement ou curieusement, un mot manquait : Hamas. Je vous l'épelle : H-A-M-A-S. Il n'y a fait aucune allusion. Et il faut, je pense, que les membres du Conseil sachent et entendent de l'Observateur palestinien de quelle entité il est réellement le représentant : le Président Mahmoud Abbas qu'il a cité comme condamnant l'attentat-suicide à la bombe à Tel-Aviv? Ou le Hamas qui a justifié et célébré l'attentat-suicide à Tel-Aviv? Je pense qu'il nous faut le savoir.

Il y a deux semaines, le 30 mars, nous nous réunissions au sein de cette même instance pour débattre de la situation au Moyen-Orient. À cette séance, nous avons fait part de notre conviction que le prochain attentat terroriste contre des civils israéliens était, à ce moment-là, en train d'être financé, planifié et en passe d'être perpétré. Une heure à peine après la séance, un terroriste palestinien tuait quatre Israéliens lors d'une nouvelle attaque monstrueuse. Dès lors et jusqu'à ce jour, nous avons été témoins d'attaques à la roquette quotidiennes tirées depuis la bande de Gaza sur Israël.

Dans mon discours original, je voulais partager avec vous, Monsieur le Président, encore une fois malheureusement, notre triste conviction que la prochaine attaque terroriste était imminente et qu'un nombre encore plus grand de vies humaines innocentes serait visé dans un avenir proche. Toutefois, cette réalité tragique est survenue encore plus rapidement que je ne l'avais imaginé dans mes pires cauchemars.

Ce matin, à Tel-Aviv, en pleine semaine sainte de la Pâque juive, un kamikaze palestinien a tué neuf personnes et blessé plus de 60 autres dans un nouvel acte terroriste horrible. Les organisations terroristes palestiniennes, le Jihad islamique et la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa liée au Fatah ont immédiatement

reconnu être responsables de cet horrible attentat. Comment les responsables nouvellement élus de l'Autorité palestinienne ont-ils réagi à cet acte abominable commis ce matin? Sami Abu Zuhri, porte-parole officiel de Hamas, n'a même pas pris la peine de condamner l'attaque. Au contraire, il a déclaré que les Palestiniens avaient toutes les raisons d'user de tous les moyens pour se défendre et jugé que l'attaque était justifiée. Cette réaction ne devrait pas être une surprise car il y a 15 jours à peine ce même individu affirmait que le mouvement Hamas était attaché à toutes les formes de résistance, y compris les attentats-suicides à la bombe.

L'acte terroriste horrible survenu aujourd'hui ainsi que ceux qui l'ont précédé sont la conséquence directe du nouvel axe de la terreur que j'ai précédemment décrit, un axe comprenant des États Membres de cette Organisation, à savoir l'Iran et la Syrie, et des organisations terroristes auxquelles ils donnent asile et qu'ils favorisent, financent et appuient, à savoir le Hamas et le Hezbollah.

Cet acte terroriste ne s'est pas produit au hasard. C'est la mise en œuvre diligente des déclarations extrêmes, folles et dangereuses prononcées encore la semaine dernière par des responsables palestiniens et leurs commanditaires. Les paroles que nous avons entendues ne sont qu'un exemple de la litanie de haine, d'incitation et de venin.

Je voudrais citer au hasard quelques récentes déclarations de hauts responsables palestiniens. Samedi dernier, à Téhéran, au cours d'un macabre congrès de la terreur qui a connu une forte participation, Khaled Mashal – dirigeant de Hamas qui habituellement est confortablement installé dans son quartier général à Damas, autre capitale de l'axe de la terreur – déclarait que le nouveau Gouvernement palestinien ne reconnaîtrait plus Israël et qu'il n'existait pas d'autre moyen que la résistance pour chasser l'ennemi de leurs terres. Ismail Haniya – le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne et maillon le plus récent de cet axe de la terreur – déclarait, après avoir été choisi pour diriger, que les ministres du Gouvernement Hamas étaient tous des martyrs potentiels. Samedi, le dirigeant suprême de cet axe de la terreur, le Président iranien, qui appelle à l'anéantissement d'Israël, se dote des capacités pour le faire et nie l'Holocauste en préparant le prochain, réitérait son appel à rayer Israël de la carte et déclarait que le régime sioniste était en voie d'être éliminé. Il faisait référence à Israël comme

à « un arbre pourri et sec qui s'effondrera lors d'une tempête ». Il est particulièrement troublant que ce même régime ait annoncé la semaine dernière encore qu'il avait enrichi de l'uranium, indiquant une intention probable de déclencher ladite tempête.

Ces mots parlent d'eux-mêmes et n'ont besoin d'aucune interprétation. Ils sont limpides et représentent le but déclaré de cet axe de la terreur qui, à notre grand effroi, a été une fois encore exécuté littéralement ce matin à Tel-Aviv. Les corps mutilés et le sang versé sur la place du marché en sont le témoignage le plus poignant.

Chaque jour, des dirigeants intégristes extrémistes incitent à perpétrer de nouveaux actes terroristes. Des nuages sombres planent sur notre région et s'amoncellent par suite des déclarations et des actions des dirigeants iraniens et syriens et du Gouvernement nouvellement élu de l'Autorité palestinienne. Ces récentes déclarations représentent clairement des déclarations de guerre. Je demande à chacun d'entre vous d'écouter attentivement et de ne pas les mettre en doute.

À la lumière – ou plutôt dans l'obscurité – de ces paroles provenant des couloirs de ce nouvel axe du mal et de la terreur et constamment confirmées par les faits sur le terrain – des actes de meurtre et de terreur, des attentats-suicides et des tueries brutales, avec plus de 80 alertes quotidiennes de terrorisme en Israël, dont 16 sont des menaces directes et spécifiques – nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de prendre des mesures diligentes pour essayer d'empêcher le prochain meurtre, qui, hélas, est déjà en voie de se produire.

Sans l'action compétente et précise des forces de sécurité israéliennes et sans l'efficacité de la barrière de sécurité, nous assisterions chaque jour à une scène meurtrière horrible, de rues ensanglantées, d'enfants mutilés, et de peur généralisée. Depuis janvier, 11 grands attentats-suicides à la bombe ont été évités et 90 kamikazes potentiels ont été arrêtés. Ces attaques allaient avoir lieu dans des zones fortement peuplées à Tel-Aviv ou Jérusalem et faire d'innombrables victimes. Heureusement, les forces de sécurité ont empêché les pires de ces attaques. Pourtant, le nombre d'attaques terroristes durant la période actuelle continue de s'accroître. Depuis septembre 2000, les terroristes palestiniens ont perpétré près de 26 000 attaques terroristes contre le peuple israélien.

L'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité en Israël est le tir de roquettes Qassam et d'obus de mortiers. Depuis qu'Israël s'est retiré de la bande de Gaza, les terroristes palestiniens ont tiré plus de 500 roquettes Qassam et obus de mortier, ce qui représente la principale forme de terrorisme contre Israël, émanant de la bande de Gaza, dont Israël vient de se retirer. Le jour de nos élections parlementaires nationales, et pour la première fois, une organisation terroriste palestinienne a tiré une roquette Katioucha sur Israël.

Les membres du Conseil de sécurité peuvent imaginer ce que serait la vie si chaque jour, leur communauté était assaillie de roquettes. Vous ignorez si c'est votre maison qui sera touchée. Vous ignorez si c'est l'école de vos enfants qui sera touchée. Vous êtes attaqués jour et nuit. Je demande à chaque représentant au Conseil : que feriez-vous si votre pays était assiégé et bombardé de tirs de roquettes et de mortiers lancés à partir d'un territoire dont vous vous êtes retirés? Attendriez-vous passivement la prochaine attaque? Resteriez-vous à ne rien faire alors que des actes de terrorisme se poursuivent contre vos citoyens? Financeriez-vous cette machine de la terreur – comme, malheureusement, un membre du Conseil de sécurité et du Quatuor l'a déjà fait?

Israël ne compromettra pas la sécurité et la sûreté de ses citoyens. Nous ne permettrons pas que des bombes humaines, des Katioucha ou des Qassam pénètrent sur notre territoire, tuent des citoyens israéliens et mettent notre population en péril. Je serai très clair : Israël regrette toutes pertes de vies humaines, mais toute tentative visant à mettre sur le même plan les pertes de vies humaines provoquées par erreur par Israël agissant en légitime défense et les pertes de vies humaines causées par les attentats à la bombe visant spécifiquement des femmes et des enfants est moralement inacceptable et dénuée de fondement. La terreur reste la terreur et jamais elle ne saura et ne pourra être justifiée.

Au vu de ce qui précède, je demande à chaque membre du Conseil : que feriez-vous? Attendriez-vous passivement d'enterrer vos enfants? Ignorerez-vous cette dure réalité et agiriez-vous comme si de rien n'était? Ou essayeriez-vous de mettre un terme à cette horreur et d'éliminer ce danger – un danger, je me dois d'ajouter, non seulement pour Israël mais pour tout le monde libre et la civilisation telle que nous la connaissons, tandis que cet axe du mal et de la terreur

sème les germes de la première guerre mondiale du XXI^e siècle?

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

M. Bolton (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous nous rencontrons au lendemain d'un acte de terrorisme vicieux et odieux survenu à Tel-Aviv. Nous voudrions tout d'abord présenter nos condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple israéliens et également dire notre indignation.

C'est à l'Autorité palestinienne qu'il revient de prévenir des attaques terroristes comme celle-ci. Les États-Unis ont noté les réactions de plusieurs groupes terroristes, notamment le Hamas, qui défendent et applaudissent même l'acte terroriste survenu à Tel-Aviv aujourd'hui. Nous avons également noté que le Président Abbas l'a rapidement dénoncé. Le fait, pour des responsables de l'Autorité palestinienne, de défendre ou de parrainer des actes de terrorisme aura les plus graves conséquences sur les relations entre l'Autorité palestinienne et tous les États aspirant à la paix au Moyen-Orient.

Le Quatuor, dans sa déclaration du 30 mars, s'est dit grandement préoccupé par le fait que le nouveau Gouvernement palestinien ne s'est pas engagé à respecter les principes de non-violence, de reconnaissance d'Israël et de respect des accords conclus entre les parties et des obligations contractées entre elles, y compris la Feuille de route.

L'Autorité palestinienne doit être tenue responsable du maintien de l'ordre public et doit prendre des mesures immédiates pour démanteler l'infrastructure du terrorisme. Nous nous réunissons au lendemain d'une attaque terroriste survenue à Tel-Aviv, que le Gouvernement palestinien a odieusement appuyée. Non seulement rien n'a été fait pour prévenir le lancement de roquettes Qassam sur Israël ou pour empêcher des attaques terroristes telles que celle d'aujourd'hui, mais en plus de telles attaques meurtrières et barbares ont trouvé des défenseurs.

Nous regrettons les pertes de vies innocentes, y compris à Gaza. L'ONU doit jouer un rôle neutre dans le conflit israélo-palestinien et encourager les deux parties à prendre les mesures nécessaires pour progresser dans le cadre de la Feuille de route. Il ne faut pas que l'ONU favorise l'une ou l'autre partie. Mais l'ONU a, à maintes reprises, dénoncé le terrorisme et doit le dénoncer à nouveau.

Des résolutions ou des déclarations déséquilibrées sapent la crédibilité de l'ONU et sa capacité d'agir en tant qu'intermédiaire honnête. La semaine dernière, lors des consultations en vue d'adopter une déclaration présidentielle, les États-Unis étaient prêts à appuyer une déclaration équilibrée appelant les deux parties à s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'aggraver la situation. Malheureusement, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur une déclaration équilibrée qui reconnaisse les rôles cruciaux que les deux parties doivent jouer pour favoriser un environnement propice aux progrès dans le cadre de la Feuille de route.

Israël a le droit de se défendre. Condamner Israël parce qu'il se défend tout en ne reconnaissant pas la nature provocante des attaques perpétuelles à la roquette Qassam ou la responsabilité qui incombe à l'Autorité palestinienne de prendre de mesures pour mettre un terme aux attaques à la roquette Qassam est indigne du Conseil de sécurité.

À la lumière de l'attaque terroriste d'aujourd'hui à Tel-Aviv, il est particulièrement important de souligner la responsabilité qui incombe à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures pour faire cesser le terrorisme. Le Conseil de sécurité ne doit pas demeurer silencieux lorsque le Hamas, le parti dirigeant au sein de l'Autorité palestinienne, appuie de telles attaques.

Nous demeurons également préoccupés face aux besoins humanitaires du peuple palestinien. Les États-Unis viennent en aide au peuple palestinien depuis longtemps grâce à d'importantes contributions provenant de nos fonds pour l'aide extérieure. Le 7 avril, les États-Unis ont annoncé qu'ils augmenteraient l'aide humanitaire pour venir en aide aux Palestiniens dans le besoin. L'aide humanitaire de base – notamment la santé, l'alimentation et l'éducation – augmentera de 57 %, pour atteindre 245 millions de dollars au total. Les États-Unis verseront également 42 millions de dollars pour

renforcer la société civile et les institutions indépendantes. L'aide sera administrée par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres acteurs ne relevant pas de l'Autorité palestinienne, notamment des organisations non gouvernementales locales et internationales.

Les États-Unis demeurent fermement attachés à la feuille de route et à la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Toutefois, il faut qu'il y ait deux partenaires pour progresser conformément à la feuille de route. Un gouvernement de l'Autorité palestinienne, qui refuse d'accepter la responsabilité qui lui incombe de prévenir les actes de terreur et de punir leurs auteurs, et qui approuve et encourage tacitement le terrorisme par son refus de condamner de tels attentats, ne saurait être considéré comme un partenaire pour la paix.

Pour conclure, je tiens à indiquer que les réunions du Conseil de sécurité telles que celle qui a eu lieu aujourd'hui contribuent peu à l'amélioration de la situation sur le terrain. Ces réunions absorbent du temps et des ressources considérables mais ne produisent en définitive rien de concret. En fait, en détournant notre attention des problèmes réels, nous ne faisons pas avancer la cause de la paix.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ces dernières semaines, des civils innocents, tant palestiniens qu'israéliens, ont continué d'être victimes d'actes de vengeance et de représailles, conséquences d'un nouveau cycle de violence. Les accusations mutuelles entre les parties, quant aux causes évidentes de cette violence, sont hélas bien connues. Il est honteux que nous nous soyons habitués à être les témoins de ces violences. Depuis septembre 2000, et même avant cette date, nous avons entendu les deux parties s'opposer les mêmes arguments. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander combien de souffrances les Palestiniens et les Israéliens devront encore subir avant que certains de leurs dirigeants n'abandonnent la voie sans issue de la négation mutuelle et prennent irréversiblement la voie de la paix, de la réconciliation et de la reconnaissance.

Selon nous, pour mettre un terme à ce cercle vicieux, il est essentiel que le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne reconnaissent les aspirations

légitimes de l'autre partie à la sécurité, l'autodétermination et au droit à la dignité et prennent des mesures concrètes en la matière.

Le droit d'Israël à vivre en paix et en sécurité implique qu'il incombe à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures décisives à l'encontre des individus ou des groupes qui commettent des attentats contre des cibles israéliennes. Nous répétons qu'il est indispensable que le nouveau Gouvernement palestinien se prononce clairement contre la violence et mette immédiatement fin aux tirs à la roquette Qassam depuis la Bande de Gaza et aux attentats suicides à la bombe, et démantèle l'infrastructure terroriste sur ses territoires comme cela est envisagé dans la feuille de route.

L'Argentine condamne dans les termes les plus vigoureux l'attentat terroriste qui a été commis il y a quelques heures à Tel-Aviv et transmet ses sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement israélien. Nous insistons sur le fait que rien, absolument rien, ne saurait justifier le meurtre de civils innocents.

De même, le nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne doit remplir les trois conditions énoncées par le Quatuor et le Conseil de sécurité que mon pays appuie pleinement.

Le droit des Palestiniens à vivre en paix et dans la dignité ne sera pas réalisé si Israël ne met pas immédiatement fin à ses opérations militaires dans les territoires occupés, à ses exécutions extrajudiciaires et aux autres pratiques qui violent le droit international.

De la même manière, Israël doit mettre un terme à toute activité de peuplement de colonies et à la construction de la barrière de séparation sur les territoires palestiniens. À cet égard, nous ne saurions manquer de signaler que si la perspective d'un État palestinien viable devient un rêve de plus en plus lointain du fait des mesures unilatérales qui sont constamment prises par les Israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, il sera de plus en plus difficile de persuader les Palestiniens de la nécessité impérieuse de s'engager sur la voie du compromis.

Nous répétons que la paix ne saurait être imposée unilatéralement ou par la force. Elle doit, au contraire, découler d'une solution définitive au conflit israélo-palestinien et ne peut être imposée que grâce à des négociations de bonne foi entre les deux parties. Toute

modification territoriale de la ligne du 4 juin 1967 doit faire l'objet d'un accord dans le cadre de ces négociations et ne doit pas résulter de faits accomplis sur le terrain.

Le droit des Palestiniens à vivre dans la paix et la dignité concerne également les restrictions à la liberté de mouvement et de passage. La situation d'isolement dans laquelle se trouve la Bande de Gaza a certainement contribué à accroître les souffrances de la population de ce territoire et à aggraver une situation humanitaire déjà catastrophique. Nous lançons un nouvel appel à Israël afin qu'il prenne des mesures pour que le point de passage de Karni reste ouvert en permanence. Les deux parties devraient attacher la plus grande priorité à l'Accord réglant les déplacements et le passage de novembre 2005, et à son application urgente.

C'est, dans ses grandes lignes, le message que nous souhaitons transmettre aux Israéliens et aux Palestiniens. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de transmettre un message similaire la semaine dernière et que les négociations concernant un projet de déclaration présidentielle aient échoué. Mon pays estime que la version finale du projet était équilibrée et aurait constitué la base solide d'une réaction opportune aux événements actuels dans la région.

Pour terminer, je tiens à souligner que, malgré les divergences qui persistent entre les parties, nous avons tous un intérêt et un devoir communs, celui d'empêcher une crise humanitaire et en matière de sécurité au Moyen-Orient, notamment dans les territoires palestiniens occupés. Nous restons convaincus que la meilleure manière d'éviter une crise consiste à procéder à des négociations de bonne foi qui aboutiraient à la création d'un État palestinien souverain, démocratique et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion qui apporte aux membres du Conseil un supplément d'informations sur les événements survenus dans une région importante du monde. Le Qatar est convaincu de la nécessité de régler les différends par des moyens pacifiques, en particulier grâce à des négociations qui se fondent sur les résolutions et les initiatives de paix internationales telles que la feuille de route et

l'Initiative de paix arabe adoptée lors du Sommet de Beyrouth.

La violence et les pratiques répressives menées par l'armée d'occupation israélienne sont en contravention flagrante avec le droit et les résolutions internationales. Ces pratiques visent les hommes, femmes et enfants innocents ainsi que les handicapés; elles incluent les assassinats extrajudiciaires, ont débouché sur des contre-mesures et ont aggravé l'instabilité et empêché tout règlement pacifique.

Nous réaffirmons ce qui suit : les élections du Parlement palestinien étaient honnêtes et démocratiques. Elles ont permis au peuple palestinien d'exprimer librement son choix démocratique. Nous tenons à insister sur le fait que les choix démocratiquement exprimés par le peuple palestinien doivent être acceptés, ainsi que les autorités élues par le peuple palestinien.

Deuxièmement, tout règlement unilatéral contrevenant aux textes de référence et aux bases du processus de paix ne saurait fournir de paix durable.

Troisièmement, les mesures répressives et les politiques illégales, comme l'implantation de colonies de peuplement et leur développement, la construction de la barrière de séparation, l'isolement des villes et villages palestiniens dressent de nouveaux obstacles à la paix et exacerbent la crise humanitaire que connaît le peuple palestinien dans les territoires occupés.

Quatrièmement, du fait des changements survenus au sein du Gouvernement, le peuple palestinien se trouve à un tournant décisif pour son avenir, étant donné que le Conseil de sécurité avait, à maintes reprises, appelé à l'édification d'un État palestinien démocratique, souverain, viable et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale, et notamment les parrains du processus de paix – c'est-à-dire le Quatuor – doivent faire davantage pour que le processus de paix reprenne sur les bases déjà posées, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, le principe de la terre contre la paix et l'initiative de paix arabe adoptée par le Sommet de Beyrouth, que les dirigeants arabes ont récemment évoquée à Khartoum.

L'État du Qatar appelle les parties concernées à assumer leurs responsabilités et à revenir à la table des négociations. Nous appelons le Gouvernement israélien

à s'engager sérieusement dans le processus de paix et à revenir à la ligne de démarcation du 4 juin 1967. La raison principale de la poursuite de ce conflit est qu'Israël continue d'occuper des territoires palestiniens, faisant obstacle à une paix juste et globale dans la région.

M. de La Sablière (France) : Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention que prononcera tout à l'heure l'ambassadeur d'Autriche, au nom de l'Union européenne.

La France est vivement préoccupée par la récente escalade de la violence en Israël et dans le territoire palestinien occupé, qui a provoqué de nombreuses victimes civiles, notamment des enfants. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux peuples palestinien et israélien.

La France condamne dans les termes les plus forts l'attentat suicide meurtrier commis ce matin à Tel-Aviv. Cet attentat, une nouvelle fois, suscite un sentiment d'horreur et de réprobation. Aucune cause ne saurait justifier un tel acte de haine. Nous sommes choqués, à cet égard, par la déclaration du porte-parole du Hamas. Nous condamnons également les tirs de roquettes artisanales depuis la bande de Gaza en direction du territoire israélien. Nous saluons les prises de position claires du Président Mahmoud Abbas contre la violence et appelons le Gouvernement palestinien à dénoncer publiquement le terrorisme et à prendre des mesures immédiates pour empêcher de telles attaques.

Mon pays a marqué à plusieurs reprises sa préoccupation à l'égard de la montée de la violence dans la bande de Gaza. L'usage de la force par Israël, en particulier les tirs d'artillerie indiscriminés contre la bande de Gaza, met en danger la population civile. Tout en reconnaissant à Israël le droit de se défendre contre les actes terroristes, nous appelons le Gouvernement israélien à faire preuve de la plus grande retenue et à cesser ses pratiques contraires au droit international, notamment les assassinats extrajudiciaires.

La France lance un appel au calme et à la retenue. Nous demandons aux parties de respecter les arrangements conclus l'an dernier au sommet de Charm al-Cheikh. Les récents incidents montrent également l'importance de conserver des canaux de discussion entre Israéliens et Palestiniens. Nous déplorons à cet égard la décision israélienne de fermer

le bureau de liaison de Jéricho et encourageons les parties à maintenir le dialogue.

Mon pays exprime également sa préoccupation face à la grave détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza. Israël doit s'acquitter de ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève et remplir ses engagements au titre des accords passés. Nous appelons au respect et à la mise en œuvre sans délai de toutes les dispositions de l'Accord réglant les déplacements et le passage, conclu en novembre dernier. La pleine réouverture du point de passage de Karni est cruciale à cet égard. Nous appelons également le Gouvernement israélien à restituer intégralement à l'Autorité palestinienne le revenu des taxes perçues en son nom, conformément au Protocole de Paris.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire récemment dans cette enceinte, la France et, au delà, l'Europe, sont soucieuses de ne pas punir le peuple palestinien et de ne pas sacrifier les acquis institutionnels de la dernière décennie. S'agissant des récentes décisions prises par l'Union européenne, ma délégation tient à souligner que l'aide européenne à l'Autorité palestinienne n'est que partiellement et temporairement suspendue. L'Union européenne demeure, à ce jour, le premier bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne. Il importe à la France que l'assistance destinée à la population palestinienne soit préservée. Est ainsi maintenue l'aide humanitaire au sens large, mais aussi la majeure partie de nos projets de coopération, en particulier dans des domaines aussi vitaux que la santé.

L'aide budgétaire directe a, en revanche, été provisoirement suspendue en attendant que soient définis des canaux alternatifs pour permettre à cette aide d'être précisément ciblée vers des besoins prioritaires, tels que l'éducation et la santé. Il est prévu que le Conseil des ministres de l'Union européenne revienne sur cette question de façon régulière, afin d'évaluer l'attitude du Gouvernement palestinien à l'égard des trois principes énoncés par l'Union européenne, le Quatuor et notre propre Conseil de sécurité, à savoir la renonciation à la violence, la reconnaissance du droit d'Israël d'exister et la reconnaissance des accords passés entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'objectif de cette politique n'est pas de punir le peuple palestinien, mais bien d'encourager le nouveau Gouvernement palestinien à adopter les principes du

processus de paix endossés depuis la conférence de Madrid par la communauté internationale et par l'Organisation de libération de la Palestine.

La France estime que l'escalade récente de la violence appelle une réponse politique forte de la communauté internationale. Nous regrettons à cet égard que le Conseil de sécurité n'ait pu s'accorder, la semaine dernière, sur le projet de déclaration présidentielle équilibré présenté par le Qatar, que ma délégation soutenait.

Dans ce contexte fragile, une initiative résolue du Quatuor pour conduire les parties à reprendre le chemin des négociations nous paraît nécessaire. Nous avons salué les prises de position du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Ehud Olmert en faveur d'une relance des pourparlers de paix. Il faut les prendre au mot. La France appelle de nouveau solennellement les deux parties à s'abstenir de toute démarche ou action unilatérale qui préjugerait des résultats des négociations sur le statut final et menacerait la viabilité de la solution des deux États.

Nous restons très préoccupés à cet égard par la poursuite de la politique israélienne de colonisation en territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, par le tracé de la barrière de séparation, qui contrevient à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et à la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, et par les entraves mises à l'accès à la vallée du Jourdain pour les populations palestiniennes résidentes ou riveraines.

En conclusion, je tiens à réaffirmer le profond attachement de la France à l'établissement d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, qui soit fondée sur les termes de référence de la conférence de Madrid, le principe de l'« échange de territoires contre la paix », l'Initiative de paix arabe du sommet de Beyrouth en 2002 et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La situation dans les territoires palestiniens occupés est une source de grande préoccupation. Récemment, des extrémistes palestiniens ont tiré des roquettes en direction du territoire israélien à partir de la bande de Gaza et les Forces de défense israéliennes ont riposté par des attaques. Des personnes innocentes ont été les victimes de ces incidents, qui ont abouti à une escalade des tensions et à une détérioration des relations israélo-palestiniennes.

La présente séance du Conseil de sécurité se tient avec en toile de fond les événements tragiques de la gare centrale d'autobus de Tel-Aviv, où a été commis un acte de terrorisme dont le Jihad islamique a revendiqué la responsabilité. La Russie condamne fermement et catégoriquement les récentes attaques meurtrières commises par des extrémistes à Tel-Aviv. Ils ont à nouveau frappé des personnes innocentes; il ne peut y avoir de justification à cela. Nous exprimons nos condoléances aux familles endeuillées et offrons notre sympathie à ceux qui ont souffert du fait de l'attaque.

Nous notons que le Président Abbas de l'Autorité nationale palestinienne a condamné l'acte terroriste. Les intentions de ceux qui l'ont commis sont claires : aggraver autant qu'ils le peuvent la situation déjà difficile des relations palestino-israéliennes et provoquer à nouveau un cycle de violence et enterrer tout espoir de parvenir à un règlement à long terme aboutissant à la création d'un État palestinien jouissant de relations de bon voisinage avec Israël. Dans ces conditions, il importe que nous empêchions une détérioration de la situation qui pourrait aboutir à un affrontement direct. Nous devons envoyer aux deux parties un message clair selon lequel elles doivent s'abstenir d'adopter des politiques aboutissant à l'emploi de la force pour obtenir un règlement, et elle doivent œuvrer à établir un dialogue basé sur la Feuille de route.

À cette étape critique, nous appelons l'Autorité palestinienne à faire tout son possible pour empêcher que ne soient commis des actes anti-Israéliens, surtout des attentats terroristes, et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que la situation soit adéquatement suivie dans les régions qu'elle contrôle. La communauté internationale attend des Palestiniens qu'ils réaffirment leur engagement à honorer toutes les obligations qu'ils ont contractées au titre des accords bilatéraux et des accords avec Israël, ainsi que leur attachement aux principes énoncés dans la déclaration du 30 janvier du Quatuor des médiateurs internationaux. Ces principes stipulent l'abandon de la violence en tant que moyen d'obtention de gains politiques, la reconnaissance du droit d'Israël à exister et le respect et l'acceptation des engagements et des accords antérieurs, en particulier la Feuille de route, dont la mise en œuvre est le plus sûr moyen de réaliser un règlement juste et négocié de la question.

Nous appelons également le Gouvernement israélien, malgré ces circonstances difficiles, à faire preuve de retenue et à empêcher une confrontation directe. Israël doit également empêcher les mesures unilatérales qui préjugent des accords sur le statut final, en particulier ses activités d'implantation et la construction du mur de séparation. Il doit également s'abstenir de recourir à sa pratique des exécutions extrajudiciaires.

Nous sommes convaincus que seuls des efforts conjoints peuvent empêcher tous les attentats terroristes, mettre fin au cycle de violence et relancer le processus politique sur la base de la Feuille de route. En particulier, nous sommes fermement convaincus que la reprise rapide des contacts entre les parties, sur la base de la Feuille de route, pourra aboutir au règlement à la crise actuelle. La Fédération de Russie continuera d'appuyer fermement les efforts à cette fin, y compris dans le cadre du Quatuor.

Du fait de l'aggravation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, il importe de continuer à fournir l'aide internationale à l'Autorité nationale palestinienne, sans préférence politique. La communauté internationale doit faire tout ce qu'elle peut pour que se poursuive l'aide fournie aux Palestiniens pour satisfaire leurs besoins sociaux et humanitaires pressants. Comme l'ont déclaré à de nombreuses reprises les représentants de la Fédération de Russie, mettre fin à cette aide pourrait avoir des conséquences graves et ne ferait qu'aggraver la situation et aboutir à une nouvelle vague de violence et à des affrontements, empirant ainsi une situation humanitaire déjà difficile dans les territoires palestiniens.

Nous pensons que le Quatuor et la communauté internationale dans son ensemble doivent empêcher que les événements se développent dans cette direction. La Fédération de Russie apporte sa contribution aux Palestiniens et fournira prochainement à l'Autorité nationale palestinienne 10 millions de dollars d'aide d'urgence pour satisfaire ses besoins humanitaires. Nous pensons que ces mesures contribueront à empêcher une nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Dans les semaines qui ont suivi les élections en Palestine et en Israël, la paix et le processus de paix au Moyen-Orient

se sont heurtés à des problèmes complexes qui nécessitent que les deux parties gèrent la situation avec prudence et exercent la plus grande retenue, pour éviter que la situation ne s'aggrave encore plus dangereusement.

Le Japon exprime sa grave préoccupation face à la violence qui se poursuit depuis deux semaines, y compris des attaques à la roquette lancées contre Israël depuis Gaza et l'intensification des opérations militaires israéliennes, en particulier le bombardement de Gaza, qui ont toutes provoqué des pertes en vies humaines. Nous condamnons fermement l'attentat-suicide qui a eu lieu aujourd'hui à Tel-Aviv, faisant davantage de morts et de blessés. Nous souhaiterions exprimer nos sincères condoléances aux victimes et aux familles endeuillées, qui souffrent du fait de la reprise de la violence des deux côtés.

Nous ne pouvons que demeurer profondément préoccupés par le fait que cette reprise des attaques et des contre-attaques puisse gravement entraver les efforts futurs pour le dialogue et la coopération en faveur de la paix. Nous appelons les deux parties – les Israéliens et les Palestiniens – à faire preuve de la plus grande retenue pour éviter que la violence s'intensifie et pour rétablir le calme.

Le Japon espère vivement que le nouveau Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas adoptera une politique qui fera progresser le processus de paix conformément aux accords existants, y compris la Feuille de route. En ce moment des plus difficiles, la sagesse et le courage politiques, ainsi que la retenue, sont plus que jamais nécessaires pour la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient. Nous fondons de grands espoirs en le nouveau Gouvernement palestinien qui a été élu par un processus démocratique, confiants qu'il exercera la responsabilité de gouverner qui lui a été confiée en pleine coopération avec le Président Abbas et qu'il désavouera sans équivoque la violence et s'engagera avec Israël sur une voie de paix, de coexistence pacifique et de prospérité mutuelle.

Parallèlement, la communauté internationale doit continuer d'envoyer au nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne un message fort et positif afin de l'encourager à amorcer les premiers pas nécessaires pour relancer le processus de paix. Nous devons également encourager Israël à faire davantage d'efforts pour réaliser la paix, par la voie du dialogue, avec la

partie palestinienne. Le Japon espère que les deux parties prendront dès que possible des mesures en vue de pourparlers directs entre le Président Abbas et le Premier Ministre par intérim Olmert, en tant qu'élément essentiel de leur effort commun pour progresser vers la paix.

S'agissant de la question de l'aide aux Palestiniens, le Japon étant l'un des principaux bailleurs de fonds, nous suivrons de très près la politique menée par le nouveau Gouvernement palestinien autour des questions fondamentales qui nous préoccupent. Dans le même temps, nous continuerons d'acheminer l'aide humanitaire afin d'empêcher la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien.

Il y a un an, à l'occasion de la venue du Président Abbas au Japon, le Gouvernement japonais avait annoncé le lancement immédiat d'un plan d'aide d'environ 100 millions de dollars afin d'accompagner les efforts du Président en faveur de la paix et du bien-être du peuple palestinien. À ce jour, plus de 70 % des fonds promis ont été versés, notamment à travers la fourniture récente d'une aide alimentaire pour un montant approximatif de 6 millions de dollars, qui avait été annoncée au milieu du mois de mars et qui sera distribuée par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme alimentaire mondial.

Ma délégation réaffirme la détermination du Japon de prendre une part active aux efforts tendant à promouvoir la paix, le développement et la prospérité au Moyen-Orient. Nous continuerons de travailler avec l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à un règlement juste, global et durable, fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité, sur le mandat de Madrid, sur le principe de la terre contre la paix et sur l'initiative de paix arabe adoptée au sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Beyrouth en mars 2002.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Nous vous sommes reconnaissants de l'excellent travail que vous accomplissez à la tête de cette instance.

Cette séance s'imposait en raison de la violence qui perdure en Israël et dans le territoire palestinien occupé, plus précisément à cause des récents tirs de

roquettes effectués contre Israël depuis Gaza et de l'intensification des opérations militaires israéliennes à Gaza. L'effroyable attentat-suicide à la bombe qui a été commis aujourd'hui à Tel-Aviv, arrachant de nouvelles vies innocentes, montre clairement à quel point il est futile pour les deux parties de recourir à la violence au lieu de négocier un règlement de la question palestinienne. Ma délégation déplore le nombre croissant des morts dans les deux camps et saisit l'occasion pour condamner une nouvelle fois tous les actes de violence et de destruction.

Nous reconnaissons qu'il est urgent et nécessaire que la Palestine et Israël fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de faire usage de la violence, ce qui signifie qu'aucune des deux parties ne doit prendre de mesures unilatérales tendant à exacerber les tensions et à saper les efforts de paix dans la région. Les immenses souffrances humaines qui résultent directement de ce cycle de violence sont intolérables, et nous pensons que la communauté internationale, en particulier le Quatuor, doit plus que jamais intervenir afin de ramener les deux parties à la table des négociations. Nous encourageons une nouvelle fois le Quatuor à garder un rôle actif dans la quête de la paix dans la région ainsi qu'à aider la Palestine et Israël à poursuivre sur la voie d'un règlement juste et durable du conflit qui les oppose.

Ma délégation a récemment eu l'occasion de déclarer devant le Conseil de sécurité que cet organe devrait être tenu informé de l'état d'avancement de ses décisions concernant ce conflit, qui n'ont cessé au fil des années de confirmer les droits et les intérêts de la Palestine et d'Israël. Nous souhaitons dire une fois de plus que les Palestiniens ont droit à un État indépendant qui garantisse la liberté de circulation des citoyens et ait des chances réelles de développement durable. En retour, les Israéliens ont tout autant le droit de vivre dans leur propre État à l'intérieur de frontières bien définies et sûres.

Alors que le Hamas est invité à revoir sa position sur Israël et à engager son gouvernement à respecter tous les accords existants, notamment le cessez-le-feu conclu avec Israël, nous prenons note avec préoccupation des informations faisant état d'une suspension de l'aide destinée à l'Autorité palestinienne que dirige le Président Mahmoud Abbas. Ceux qui en pâtissent sont les travailleurs palestiniens qui ne perçoivent plus les salaires nécessaires pour faire vivre leur famille. Nous recommandons instamment une

prudence accrue afin de ne pas exacerber injustement les difficultés économiques des Palestiniens, qui sont déjà nombreux, sans que cela soit de leur faute, à manquer de certains produits de première nécessité pour vivre.

L'administration du Hamas se rendrait un grand service, à elle-même ainsi qu'au peuple palestinien, en adoptant des politiques susceptibles de promouvoir le processus de paix. Ce faisant, elle s'assurerait la bonne volonté de tous les gouvernements et de tous les hommes soucieux de voir la paix revenir au Moyen-Orient tout en rendant inutiles les sanctions économiques dont le peuple palestinien commence à ressentir douloureusement les effets.

Pour terminer, nous exhortons les autorités israéliennes et le Gouvernement du Hamas à s'efforcer d'œuvrer en faveur d'un règlement définitif du conflit au Moyen-Orient qui soit juste, durable et global. Le Conseil de sécurité, de même que le Quatuor, devrait aider les deux parties à agir avec diligence dans ce sens.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation n'imaginait pas qu'après les derniers jours de la semaine dernière, nous débattrions du Moyen-Orient et que nous conviendrions de tenir le présent débat public du Conseil de sécurité. Nous n'avions pas imaginé qu'un acte terroriste serait commis. C'est pourtant ce qui est arrivé.

Cela montre incontestablement que ceux qui luttent contre l'occupation israélienne des territoires palestiniens ne sont pas d'accord entre eux sur la façon de mener cette lutte et qu'ils n'en ont pas le contrôle. Les uns condamnent, tandis que d'autres se congratulent et que d'autres encore se taisent. C'est un problème quand on veut parvenir à des négociations. Tel est le cœur du problème. Par conséquent, ma délégation condamne dans les termes les plus fermes l'attaque terroriste qui a été perpétrée ce matin à Tel-Aviv. Comme tout acte terroriste, cet attentat est inacceptable et doit être condamné quels qu'en soient les objectifs. Nous adressons nos condoléances au Gouvernement israélien ainsi qu'aux familles des victimes.

Ce qui se passe en ce moment, c'est que l'ensemble des négociations de paix au Moyen-Orient et la Feuille de route définie par le Quatuor sont compromis. Or, il importe que les deux parties prennent les mesures requises pour éviter l'escalade du

conflit. Le nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne, dirigé par le Hamas, doit agir de toute urgence pour prévenir les attentats-suicides. Sinon, il n'aura pas l'appui de la communauté internationale. Non, il ne l'aura pas. De même, il doit mettre fin aux attaques à la roquette dirigées contre Israël. De son côté, Israël doit s'abstenir de tout emploi excessif de la force, en particulier du pilonnage de Gaza.

Le Pérou approuve les conditions que le Quatuor a présentées, le 30 janvier dernier, au nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne, dirigé par le Hamas. Il l'a enjoint de renoncer au terrorisme et à la violence, de reconnaître Israël et d'honorer les engagements pris par les Palestiniens. C'est cela la démocratie, c'est accepter les engagements pris par le peuple, y compris la Feuille de route qui a été approuvée par le peuple palestinien. Jusqu'ici, la nouvelle direction de l'Autorité palestinienne n'a pas répondu à ces conditions essentielles du Quatuor, d'ailleurs reprises dans la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité.

C'est cette incertitude qui fait obstacle aux négociations entre les parties, puisque l'État d'Israël n'est pas reconnu et qu'il n'y a pas de locuteur palestinien avec lequel mener ces négociations. Le Quatuor et la Feuille de route demandent pourtant clairement les négociations. Ainsi se trouve bloqué toute possibilité de parvenir à un règlement pacifique et négocié qui permettrait aux deux États, Israël et la Palestine, de coexister en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Ce manque de reconnaissance, cette absence de renonciation à la violence et ce refus d'accepter les engagements pris précédemment par le peuple palestinien représentent l'obstacle principal auquel nous nous heurtons aujourd'hui. Il n'y a pas moyen d'éviter cette question, tel est le problème. Et pour qu'il puisse y avoir un consensus entre les parties, il faut rester ouvert et faire en sorte qu'il n'y ait aucune possibilité de commettre des actes de violence unilatéraux.

Nous pensons que la nouvelle Autorité palestinienne a été élue, sans le moindre doute, et j'insiste, de façon démocratique par le peuple palestinien, qui lui a donné le mandat clair d'améliorer ses conditions de vie déplorables et de faire cesser l'occupation. Cependant, ce mandat donné au Hamas par le peuple palestinien ne signifie nullement le rejet

des obligations internationales souscrites par le précédent Gouvernement de l'Autorité palestinienne. C'est pourquoi la nouvelle Autorité palestinienne ne saurait ignorer la demande du Quatuor, et ce faisant s'isoler de la communauté internationale car, en fin de compte, c'est le peuple palestinien, celui-là même qui l'a élue, qui finira par payer le prix de cet isolement.

La déclaration du présidentielle du Conseil de sécurité que nous avons adoptée le 3 février dernier (S/PRST/2006/5) a appuyé la demande formulée à Londres par le Quatuor pour que la nouvelle Autorité palestinienne renonce à la violence, reconnaisse Israël et respecte les obligations internationales assumées par la précédente administration palestinienne. Cette demande du Quatuor est aujourd'hui également appuyée par ceux qui fournissent une assistance au peuple palestinien. Nombre d'entre eux d'ailleurs commencent à limiter cette assistance, faute d'une réponse claire de la nouvelle Autorité palestinienne.

Face à cette situation, ma délégation estime qu'il faut impérativement maintenir l'aide humanitaire au peuple palestinien et envisager la meilleure manière de canaliser et d'optimiser cette assistance, en particulier l'aide humanitaire, y compris celle fournie par les Nations Unies, pour éviter que les Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés par Israël ne se retrouvent totalement démunis. Nous lançons un appel pour que les parties mettent un terme aux actes de violence et à l'escalade et pour qu'elles recouvrent leurs sens afin de parvenir au moins à un degré minimum de communication entre Israël et la nouvelle Autorité palestinienne.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais pleinement associer le Danemark à la déclaration que prononcera le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne dans quelques instants.

La situation au Moyen-Orient, et surtout la résurgence de la violence, continue de susciter de graves préoccupations. Nous condamnons fermement l'attentat suicide perpétré ce matin à Tel-Aviv et transmettons nos sincères condoléances aux familles des victimes. Cette attaque est une violation flagrante du cessez-le-feu qui s'était instauré *de facto* entre les parties et elle constitue un sérieux revers qui pourrait bien déclencher un nouveau cycle de violences. Tout en accueillant avec satisfaction la condamnation de cet attentat par le Président Abbas, nous sommes choqués

de voir que le Hamas a, quant à lui, qualifié cette attaque contre des civils innocents « d'acte de légitime défense ». Cela semble confirmer que le Hamas, contrairement aux principes énoncés par le Quatuor, estime toujours que la lutte armée et la terreur sont le moyen d'atteindre des objectifs politiques.

Nous sommes également préoccupés par les violents incidents qui sont survenus récemment, notamment les attaques à la roquette dont Israël a été l'objet depuis la bande de Gaza ainsi que les mesures de représailles israéliennes, qui ont entraîné des victimes. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la violence et de faire preuve de sang-froid.

Nous continuons d'espérer que le nouveau Gouvernement palestinien tiendra sincèrement compte des aspirations de son peuple à la paix et à l'édification d'une nation. Malheureusement, nous observons avec préoccupation que le Gouvernement palestinien ne s'est toujours pas engagé à respecter les principes énoncés par le Quatuor et réaffirmés récemment, le 10 avril, par l'Union européenne. En effet, conformément à la déclaration du Quatuor du 30 janvier,

« tous les membres du Gouvernement palestinien doivent être engagés dans la non-violence, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords et obligations antérieurs, y compris la Feuille de route ».

Nous attendons donc du nouveau Gouvernement palestinien qu'il respecte les obligations qui ont été souscrites par l'Autorité palestinienne. Nous attendons aussi de lui qu'il s'engage publiquement en faveur de la primauté du droit, de la réforme, de la prévention des attentats terroristes et du démantèlement des infrastructures terroristes. La violence et la terreur sont incompatibles avec les processus démocratiques.

Le Danemark et l'Union européenne souhaitent préserver le fonctionnement démocratique et le développement des institutions de l'Autorité palestinienne. À ce titre, nous soulignons le rôle central que joue le Président Abbas, en tant que plus haut représentant de l'Autorité et de l'Organisation pour la libération de la Palestine.

Dans le même temps, il est clair qu'en aucun cas, nous ne pouvons prendre le risque que nos fonds soient affectés à des fins terroristes ou illégitimes. Le

Danemark a suspendu son assistance bilatérale directe à l'Autorité palestinienne, en particulier dans le domaine de l'appui aux institutions et des efforts de renforcement des capacités. Les activités liées à des projets et l'appui fourni à travers les Nations Unies, la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales se poursuivront, quant à eux.

Suite aux élections de la fin mars, un nouveau gouvernement devrait être formé dans les prochaines semaines en Israël. Nous voudrions souligner l'importance que nous attachons à un ferme engagement de la part du Gouvernement israélien à la recherche d'une solution négociée au conflit israélo-palestinien, sur la base des accords existants, des résolutions pertinentes et des principes énoncés dans la Feuille de route. Tant Israël que la Palestine doivent respecter leurs obligations et éviter toute mesure unilatérale qui pourrait préjuger des questions de statut final. Israël doit d'abstenir de prendre des mesures, y compris les activités de peuplement et la construction de la barrière de séparation sur le sol palestinien, qui seraient contraires au droit international et qui menaceraient la viabilité de la solution des deux États. Israël doit, en outre, prendre des mesures pour améliorer la situation économique et humanitaire du peuple palestinien. La reprise du transfert des recettes fiscales et douanières vers l'Autorité palestinienne serait une mesure en ce sens. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la volonté, récemment exprimée par le Premier Ministre Olmert, de tenter de reprendre les négociations avec les Palestiniens et de la réaction favorable du Président Abbas.

L'attentat-suicide de ce matin en Israël a montré encore une fois combien la paix est indispensable au Moyen-Orient. Mais, si nous laissons la reprise de la violence nous détourner du processus politique visant à parvenir à une solution négociée, nous laisserons les sombres forces de la terreur triompher. Nous espérons sincèrement que l'Autorité palestinienne et le nouveau Gouvernement israélien retourneront le plus rapidement possible à la table de négociation pour faire progresser la seule solution possible au problème du Moyen-Orient, à savoir un règlement négocié prévoyant deux États, où Israël et la Palestine vivraient côte à côte dans une coexistence pacifique.

M. Ikouebe (Congo): Ma délégation s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'escalade de la violence au Moyen-Orient et ses conséquences sur la vie des populations de la région, particulièrement en Palestine, interpelle une fois de plus la communauté internationale à un moment où l'on aurait pu espérer une baisse de la tension avec la situation créée par la nouvelle donne politique postélectorale aussi bien en Palestine qu'en Israël.

L'attentat perpétré encore ce matin à Tel-Aviv illustre de façon tragique le caractère inadmissible de la banalisation de la violence au quotidien dans cette région hautement névralgique.

Ma délégation voudrait rappeler qu'il y a à peine quelques jours, à l'occasion d'un débat au sein du Conseil de sécurité et à l'instar d'autres orateurs, elle avait exhorté les deux parties au dialogue et à la négociation autour de la Feuille de route, de l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002, des termes de référence de la Conférence de Madrid et du principe de l'« échange de territoires contre la paix » en vue de la création à terme d'un État palestinien viable vivant côte à côte et dans la paix et la sécurité avec Israël.

Nous regrettons à cet égard que le Conseil n'ait pas pu se mettre d'accord sur le projet de déclaration mis en circulation, parce qu'il nous semblait contenir tous les éléments d'un consensus.

Cet appel répété de la communauté internationale au dépassement des postures politiques et des schémas idéologiques figés n'a manifestement pas été entendu, une fois de plus. La tragique réalité a encore repris ses droits avec son cortège d'actes meurtriers, d'attentats et autres actes de provocation condamnables, injustifiables et inutiles donnant souvent lieu à des représailles et à des destructions sans discrimination et disproportionnées. Les deux parties viennent du reste tout à l'heure de nous donner toute une liste complète – et, j'allais ajouter, provisoire – de ces actes de violence répétés.

Cette reprise de la tension dans un contexte de durcissement des positions des deux parties au conflit impose de grandes souffrances notamment aux populations civiles des territoires occupés, populations déjà soumises à des conditions de vie extrêmement pénibles, et cela, consécutivement aux restrictions causées par le refus d'Israël de reverser les taxes et les droits de douane dus à l'Autorité palestinienne ainsi qu'à la suspension des aides des principaux donateurs. La situation actuelle fait craindre une crise humanitaire majeure dans les territoires occupés avec des

conséquences politiques fâcheuses en perspective et une dégradation des conditions sécuritaires dans la région.

Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que le peuple palestinien n'ait pas le sentiment d'être durement sanctionné pour avoir librement fait son choix lors d'élections démocratiques, que nous appelions tous de nos vœux.

Ma délégation estime que la paix doit se négocier de bonne foi entre les divers protagonistes de la crise au Moyen-Orient dans le respect du droit international, y compris du droit international humanitaire et de tous les textes internationaux existants. Elle demande une fois de plus aux deux parties de rétablir des mesures de confiance afin de créer les conditions du dialogue, puis de la négociation à travers le respect de règles bien établies et connues : la reconnaissance d'Israël, l'acceptation des accords passés entre Israël et l'Autorité palestinienne, la renonciation à la violence de part et d'autre, l'arrêt des actes unilatéraux et de la politique du fait accompli, le démantèlement des colonies de peuplement, l'arrêt de la construction de la barrière de séparation ainsi que celui des assassinats ciblés et des actes de punition collective.

Ma délégation pense qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale de s'impliquer résolument, et surtout maintenant, dans le règlement de la crise au Moyen-Orient. À cet égard, une responsabilité toute particulière incombe au Quatuor, au Conseil de sécurité ainsi qu'aux autres principaux protagonistes de la crise. Le nécessaire accompagnement de la communauté internationale, autour de la Feuille de route notamment, devrait allier fermeté dans l'application des principes et du droit international et équilibre dans le traitement des deux camps.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'aligne sur la déclaration que prononcera sous peu le représentant de la présidence autrichienne de l'Union européenne au nom de l'Union. Je tiens à faire les observations supplémentaires suivantes.

Une fois de plus, nous débattons de faits survenus au Moyen-Orient en cette heure critique. L'attentat-suicide survenu aujourd'hui à Tel-Aviv est un terrible rappel des défis auxquels nous sommes confrontés. Ma délégation adresse ses condoléances aux familles et amis des disparus et des blessés. Le Royaume-Uni déplore cet acte terroriste insensé et totalement

injustifié qui a, à cette heure, coûté la vie à neuf innocents et fait de nombreux autres blessés. Nous en condamnons les responsables. Nous demandons à l'Autorité palestinienne de prendre toutes les mesures pour les traduire en justice et prévenir de nouveaux attentats.

Nous nous félicitons de la condamnation publique de cet acte terroriste clairement énoncée par le Président Abbas ce matin et réitérée par l'Observateur palestinien cet après-midi. Il est très décevant pour nous de voir que le nouveau Gouvernement n'a pas agi de même et a cherché à justifier cet acte insensé, odieux et contre-productif.

Nous sommes fermement convaincus que cette attaque rend encore plus urgent le fait que le nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne renonce à la violence et agisse contre le terrorisme, reconnaisse l'État d'Israël et accepte les accords antérieurs conclus par l'Autorité palestinienne, c'est-à-dire qu'il doit s'aligner sur les principes énoncés par le Quatuor le 30 janvier 2006 et réaffirmés le 30 mars et les appliquer. Le mandat démocratique dont ils sont investis s'accompagne de responsabilités. Il est inacceptable de poursuivre les objectifs politiques par la violence.

En même temps, mon gouvernement a fait clairement savoir que le peuple palestinien ne devrait pas être puni pour les décisions que prend son nouveau gouvernement. Nous sommes préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire. Le Royaume-Uni fait ce qu'il peut pour veiller à ce que nous puissions fournir au peuple palestinien l'appui humanitaire et au développement pour l'aider à bâtir un meilleur avenir. Nous sommes l'un des plus gros donateurs bilatéraux du peuple palestinien, et nous espérons que le reste de la communauté internationale et nous-mêmes pourrions continuer à fournir cette aide. Mais nous devons nous assurer que notre financement ne soutient pas le terrorisme.

Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par les récents actes de violence perpétrés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en particulier les attaques à la roquette contre Israël et le fait que les Forces de défense israélienne aient à nouveau pénétré dans la bande de Gaza. Nous sommes particulièrement préoccupés par les répercussions des tirs d'artillerie israéliens près de zones résidentielles. Les récentes opérations menées par les forces de défense

israéliennes ont causé la mort de plusieurs civils palestiniens, notamment des enfants. Nous pensons que ces victimes civiles sont inacceptables; elles endeuillent aussi des familles et des amis.

Israël a le droit de se défendre, mais toute action menée dans les territoires occupés doit être proportionnelle et conforme au droit international. De même, l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à toutes les attaques lancées contre Israël depuis la bande de Gaza et pour réformer ses services de sécurité.

Nous demeurons préoccupés par la politique menée par Israël à Jérusalem, qui risque de voir sa partie palestinienne de Jérusalem-est coupée de la Cisjordanie. Je parle ici du tracé du mur de séparation sur le territoire occupé, des activités d'implantation de colonies de peuplement à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, et des restrictions de plus en plus grandes concernant l'accès à Jérusalem pour les Palestiniens vivant à l'est du mur. Cette politique aura de graves répercussions économiques, sociales et humanitaires pour les Palestiniens et risque de compromettre les chances de parvenir à un accord sur le statut définitif de Jérusalem. Nous demandons aux deux parties d'appliquer l'Accord sur les déplacements et l'accès.

Avant tout, le Royaume-Uni demeure attaché aux principes d'une solution négociée prônant deux États. Pour y parvenir, les deux parties doivent bien entendu s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route. Nous nous félicitons de ce que le Premier Ministre Olmert se soit engagé à entreprendre des négociations et nous demandons instamment aux deux parties de reprendre les négociations le plus tôt possible.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*): La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée sous peu par le Représentant permanent de l'Autriche, au nom de l'Union européenne.

C'est avec une grave préoccupation que nous avons constaté l'escalade de la violence en Israël et dans les territoires occupés ces derniers jours. La Grèce condamne fermement et inconditionnellement toutes les formes de terrorisme, y compris les attaques à la roquette perpétrées contre Israël à partir de Gaza et les attentats-suicides insensés, tels que celui commis aujourd'hui à Tel-Aviv. Nous demandons à l'Autorité

palestinienne de prendre des mesures fermes contre ces actes injustifiables et contre leurs auteurs.

Nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre et de protéger ses citoyens. Nous soulignons toutefois que ce droit doit être exercé dans les limites du droit international. La Grèce déplore la nature disproportionnée des activités militaires israéliennes, qui coûtent – ou, en tout cas, mettent en danger – la vie de civils palestiniens innocents et demande à Israël de respecter et observer pleinement la quatrième Convention de Genève.

Nous demandons aux parties de faire preuve d'un maximum de retenue et nous attendons d'elles qu'elles fassent preuve de maturité et de sagesse politiques et s'abstiennent de toute initiative et de toute parole provocatrices. Comme les tensions s'exacerbent, les deux parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour freiner les attaques et les représailles, y compris les assassinats extrajudiciaires, pour que le cercle vicieux de la violence qui a si longtemps pesé sur la région ne se reproduise plus.

La Grèce demeure attachée à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi que sur le mandat de Madrid et sur le principe de « la terre contre la paix ».

Nous demeurons attachés à la réalisation d'une solution prônant deux États – Israël et une Palestine indépendante vivant côte à côte à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, dans la paix et la sécurité. Dans ce contexte, il est important de répéter que la Feuille de route demeure le cadre de notre action et que les deux parties doivent s'employer à s'acquitter de leurs obligations et de leurs engagements pertinents respectifs. Elles doivent également s'abstenir de toute action unilatérale qui menace de préjuger de l'issue des négociations sur le statut définitif et qui sape les efforts déployés en vue de renforcer la confiance sur le terrain.

Au cours des derniers mois, Israéliens et Palestiniens ont tous deux eu l'occasion d'exercer leurs droits démocratiques et d'élire leurs représentants. Les résultats des élections législatives palestiniennes ont cependant suscité un certain nombre de préoccupations de la part de la communauté internationale. Nous voulons répéter qu'il est dans l'intérêt du nouveau Gouvernement palestinien de s'engager à respecter les

trois principes définis par le Quatuor dans sa déclaration du 30 janvier. Il doit renoncer à la violence et désarmer, reconnaître le droit à l'existence d'Israël et respecter tous les accords et mémorandums conclus, y compris la Feuille de route.

Enfin, nous sommes fermement convaincus que les deux peuples sont véritablement désireux de cohabiter de façon pacifique et que leurs dirigeants répondront à ce désir et agiront en conséquence. La communauté internationale doit se tenir prête à encourager et aider toute mesure allant dans ce sens.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration qui sera bientôt prononcée par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Aussi, je m'en tiendrai dans ma déclaration aux observations suivantes.

Nous notons avec préoccupation les incidents violents et les hostilités récemment survenus en Israël et dans les territoires palestiniens, y compris les attaques aveugles à la roquette perpétrés contre Israël à partir de Gaza, les attentats-suicides et les grandes opérations de représailles israéliennes. Ces actes ont causé de nouvelles souffrances et des pertes en vies humaines innocentes de part et d'autre.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter nos sincères condoléances au Gouvernement israélien et aux familles des victimes de l'attentat terroriste qui a récemment eu lieu à Tel-Aviv. Nous condamnons catégoriquement tous les actes terroristes, qu'aucun objectif ne saurait justifier. Nous prions instamment toutes les parties de mettre fin à l'engrenage de la violence et nous leur lançons un appel pour qu'elles s'abstiennent de prendre toute initiative susceptible d'aggraver les hostilités. Nous prions instamment les deux parties de faire preuve de la plus grande retenue.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui en faveur d'un règlement juste, global et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des négociations entre les deux parties.

La Slovaquie appuie le règlement du conflit israélo-palestinien par la solution de deux États. Afin de progresser dans cette vision de deux États démocratiques, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, les deux parties doivent accepter les accords conclus et les obligations contractées, revenir à un dialogue constructif et

prendre des mesures concrètes visant à ramener et renforcer la confiance mutuelle.

Dans ce contexte, nous notons avec préoccupation que le Gouvernement palestinien, constitué et mené par le Hamas, ne s'est pas engagé à respecter les trois principes définis par le Quatuor dans sa déclaration du 30 janvier. Nous considérons que cette mesure est une condition préalable essentielle pour la poursuite des pourparlers en vue du règlement du conflit israélo-palestinien. Afin de devenir un partenaire dans le processus de paix, le Hamas et le nouveau Gouvernement palestinien doivent reconnaître le droit d'Israël d'exister, renoncer à la violence et à la terreur et accepter les accords et les obligations souscrits.

Nous appuyons les efforts engagés par le Président Mahmoud Abbas dans ce sens ainsi que son esprit d'initiative. Nous prions instamment le nouveau Gouvernement palestinien de s'engager à respecter le programme de paix du Président Abbas, visant à créer les conditions nécessaires pour la poursuite d'un dialogue sur une solution au conflit au Moyen-Orient.

Nous nous associons également à l'appel lancé par le Secrétaire général Kofi Annan à l'Autorité palestinienne pour qu'elle prenne clairement position contre la violence et prenne des mesures fermes contre les auteurs des attaques à la roquette et des attentats-suicides. Nous prions instamment l'Autorité palestinienne de prendre toutes les mesures nécessaires pour démanteler l'infrastructure du terrorisme dans les territoires palestiniens.

Dans le même temps, nous pensons que le nouveau Gouvernement israélien confirmera son engagement envers la paix au Moyen-Orient sur la base des principes énoncés dans la Feuille de route et qu'il s'abstiendra de prendre toute mesure et d'entreprendre toute activité susceptible de contrevenir aux principes du droit international. Par ailleurs, nous pensons qu'Israël a un droit de légitime défense contre les attentats terroristes. Ses réactions doivent toutefois être proportionnelles et tout doit être fait pour éviter les pertes en vies innocentes.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à souligner avec force qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien. La seule manière de parvenir à un règlement durable et complet du conflit est de mener des négociations pacifiques

conduisant à la solution de deux États conformément à la feuille de route.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit demeurer activement engagée dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les deux parties doivent cependant faire plus et manifester une volonté et un engagement politiques véritables pour mettre un terme à ce conflit prolongé qui menace la paix et la sécurité mondiales depuis plus d'un demi-siècle. En dépit de la dernière vague de violences et d'hostilités, nous pensons que la conjoncture est propice pour que les nouveaux Gouvernements palestinien et israélien remettent le processus de paix sur la bonne voie. Il convient de saisir cette possibilité en prenant des actions concrètes et immédiates allant de la reconnaissance mutuelle au droit d'exister et à la coexistence pacifique mutuelle de deux États viables.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie s'associe à la déclaration qui va être faite par le Représentant permanent de la Malaisie, l'Ambassadeur Hamidon, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République-Unie de Tanzanie est très préoccupée par le regain récent de violences en Israël et dans les territoires occupés palestiniens. L'augmentation des tirs à la roquette contre Israël depuis le nord de Gaza, ainsi que des opérations militaires israéliennes, en particulier les tirs à l'artillerie sur les sites soupçonnés de servir de bases de lancement de roquettes, contribuent à créer un cycle qui sape les perspectives de paix durable dans la région. Nous regrettons le fait que les zones peuplées soient actuellement sous le feu des armes, causant ainsi la mort de civils innocents, y compris d'enfants. Nous regrettons vivement les pertes de vies humaines et les souffrances résultant de ces violences. Nous demandons instamment aux deux parties d'éviter toute mesure susceptible de conduire à une aggravation de la violence. Nous demandons aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue.

La violence nuit aux intérêts tant d'Israël que de la Palestine. Nous affirmons notre conviction que le Hamas doit s'acheminer vers l'acceptation des trois principes énoncés par le Quatuor, à savoir la non-violence, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords antérieurs, y compris la feuille de route. Nous convenons que le Gouvernement palestinien devrait être en mesure de prendre fermement position contre la

violence et tenter activement de contrôler les tirs de roquettes et les attentats suicides.

C'est dans ce sens que nous nous associons à ceux qui condamnent l'attentat suicide qui a eu lieu ce matin à Tel-Aviv. Nous pensons également qu'Israël est, en ce qui le concerne, contraint de prendre des mesures importantes pour réduire les souffrances des Palestiniens en mettant fin aux blocus, aux arrestations arbitraires et assassinats extrajudiciaires et en mettant un terme aux démolitions de maisons et aux activités de peuplement, y compris la construction de la barrière de séparation sur le sol des territoires occupés. Israël doit éviter tout recours à la force excessive et mettre un terme aux assassinats ciblés qui portent atteinte au droit international. Nous pensons que seuls des pourparlers de paix avec les Palestiniens permettront de régler ce conflit et que les actions unilatérales et le recours à la force ne feront qu'aggraver la situation.

Il convient de mettre fin à la suspension des transferts mensuels des recettes collectées par Israël au nom des Palestiniens. Le fait de continuer à retenir ces recettes handicape gravement le Gouvernement palestinien en proie à des difficultés financières et réduit sa capacité de fournir des services publics à son peuple. Les réductions d'aide et de recettes fiscales ont déjà amputé le trésor palestinien, ce qui rend quasiment impossible le paiement des traitements des fonctionnaires, à savoir les policiers, les enseignants, le personnel médical, etc. Le fait de ne pas transférer les recettes fiscales et de suspendre une aide étrangère indispensable représente un châtimeur collectif, car ce n'est pas seulement les fonctionnaires qui en souffrent mais également les personnes qui sont à leur charge. Nous demandons instamment que ne soit pas interrompu le flux des recettes fiscales des Palestiniens en cette période de demande et de besoin accrus.

Pour terminer, nous estimons que la communauté internationale, y compris les principaux acteurs régionaux, doit guider les deux parties vers les négociations et le compromis sur la voie d'une paix juste et durable dans la région. Nous pensons que l'objectif le plus cher, qui est de voir un État palestinien viable, démocratique, souverain, contigu vivre côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, est proche et réalisable.

Le Président (*parle en chinois*): Je vais maintenant intervenir en ma qualité de représentant de la Chine.

Nous avons récemment vu une aggravation de la tension entre Israël et la Palestine avec des violences incessantes causant de lourdes pertes pour les deux parties, surtout parmi les civils. La Chine est très préoccupée par cette situation. Nous demandons vigoureusement aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue possible et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le Moyen-Orient de retomber dans le cycle vicieux de la violence en réponse à la violence.

La Chine a toujours estimé que la paix au Moyen-Orient ne pouvait être réalisée que grâce à des négociations pacifiques, et non par le recours à la force et à la violence. La feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, approuvée par le Conseil de sécurité, demeure le programme le plus réaliste et le plus viable pour régler le conflit entre Israël et la Palestine.

Actuellement, l'absence de confiance mutuelle et l'approfondissement des divergences entre les deux parties sont le cœur du problème. Les dirigeants des deux parties doivent faire preuve de volonté politique, reprendre le dialogue aussitôt que possible, réduire et éliminer l'hostilité mutuelle et, dans le même temps, s'acquitter de leurs obligations respectives conformément à la feuille de route afin de parvenir à la création de deux États indépendants vivant côte à côte et dans la paix.

Il y a peu de temps, le peuple palestinien et le peuple israélien ont eu respectivement recours au vote pour choisir leur avenir politique. Ce fut le résultat de processus démocratiques, et la communauté internationale doit rigoureusement respecter ce résultat, s'engager et coopérer avec les deux parties compte tenu de cette nouvelle donne politique. La communauté internationale ne devrait pas punir les civils palestiniens en interrompant toute assistance humanitaire du seul fait de divergences politiques. La communauté internationale a la responsabilité morale de veiller à ce que la vie quotidienne des civils palestiniens ne soit pas affectée.

La Chine appuie vigoureusement le processus de paix au Moyen-Orient et elle est fermement opposée à toute forme de terrorisme. L'existence prolongée du problème au Moyen-Orient ne nuit pas seulement à une paix durable et au développement de cette région, mais nuit également à la paix et la stabilité dans le monde entier. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes et adopter une approche constructive

pour aider Israël et la Palestine à sortir de l'impasse actuelle. À cet égard, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière. La Chine appuie le projet de déclaration proposé par le Qatar. Nous avons trouvé regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le libellé en dépit des consultations ardues qui ont duré plusieurs jours.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Toujours afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti, de manière à permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil ni à reprendre ensuite leur place sur le côté de salle du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le fonctionnaire des conférences escortera à la table l'orateur suivant inscrit sur la liste. Je remercie les participants pour leur compréhension et leur coopération.

Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi, au nom du Groupe des États arabes que je préside ce mois-ci, de vous présenter, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous ne doutons pas que, grâce à votre expérience et vos compétences diplomatiques, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Je tiens aussi à témoigner à votre prédécesseur, le représentant permanent de l'Argentine, notre reconnaissance et notre appréciation pour sa conduite, empreinte de sagesse, des délibérations du Conseil le mois dernier.

Le Groupe des États arabes a soumis une demande tendant à tenir une séance publique sur cette question en raison de la gravité de l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Israël, la Puissance occupante, mène depuis plusieurs jours des attaques continues et intenses dans la bande de Gaza, dans le cadre d'une campagne appelée Opération Flèche du Sud. Au cours des premières 48 heures de cette campagne, 17 Palestiniens ont perdu la vie.

L'armée israélienne a utilisé tous les types d'armes lourdes, y compris des roquettes et des hélicoptères d'attaque et a lancé des obus sur des

fermes et des maisons de civils, de manière indiscriminée. Les bombardements ont été d'une telle intensité que des civils innocents ont été déchiquetés par la force des explosions. Le nombre de corps décapités ou sans membres qui arrivent dans les hôpitaux est effroyable. Les attaques israéliennes contre les Palestiniens se sont poursuivies jour après jour, ce qui laisse présager des conséquences graves si Israël maintient cette approche violente.

Cette escalade militaire de la part d'Israël s'inscrit dans une série de mesures à l'encontre de l'Autorité palestinienne visant à la punir, ainsi que le peuple palestinien, pour l'élection du Hamas à une majorité écrasante, qui lui a permis de former un nouveau Gouvernement palestinien. Parmi ces mesures figurent un boycottage complet de l'Autorité palestinienne et la rupture de tous les contacts et de la coopération en matière de sécurité avec les Palestiniens, en violation du droit international et des accords signés par les deux parties. Le choix de son propre Gouvernement par le peuple palestinien a été fait de façon libre et démocratique, à la suite des élections législatives palestiniennes qui ont eu lieu le 25 janvier. Ces élections ont reflété la libre volonté du peuple palestinien dans l'exercice de ses droits démocratiques. Les observateurs internationaux ont eux aussi certifié que ces élections étaient libres et régulières.

Sur la base de notre ferme attachement au choix démocratique, nous estimons que toutes les parties doivent respecter l'issue de ce processus constitutionnel, malgré l'environnement extrêmement difficile dans lequel ces élections se sont déroulées et de l'incessant harcèlement militaire israélien. Immédiatement après les élections, Israël a pris une série de mesures, y compris des sanctions économiques comme le refus de reverser les recettes fiscales et douanières dues aux Palestiniens – sachant parfaitement que ces recettes appartiennent de plein droit au peuple palestinien.

Israël a aussi pris d'autres mesures punitives en boycottant presque complètement l'Autorité palestinienne élue et en refusant d'apporter le moindre appui à ce Gouvernement, lui imposant ainsi une pression politique supplémentaire. De plus, Israël a mené des attaques militaires brutales et intenses contre le peuple palestinien.

Nous sommes bien incapables de comprendre ce qu'Israël espère accomplir par ces actions. S'il souhaite avoir un partenaire dans le processus de paix, il ne peut y avoir de meilleur partenaire que celui qui a été librement choisi par le peuple palestinien. Ces mesures israéliennes, en plus de celles prises au cours des derniers jours, visent toutes à intensifier l'escalade de mesures unilatérales et illégales prises à l'encontre du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Le Premier Ministre israélien, M. Ehud Olmert, a annoncé son plan visant à définir les frontières d'Israël de façon unilatérale au cours des quatre prochaines années, afin de contrôler complètement les principales zones stratégiques de la Cisjordanie, tout en maintenant de vastes colonies de peuplement dans ces territoires et à Jérusalem-Est, en vue de tenter de légitimer la confiscation de ces terres. Ce plan nie complètement les droits du peuple palestinien, en violation du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que de la feuille de route. Dans la pratique, il abolira la solution des deux États.

L'occupation israélienne est au cœur du conflit dans la région. Nous estimons que la meilleure solution de tous les problèmes est un retrait israélien de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, la cessation des mesures unilatérales visant à changer le statut juridique du Golan, la fin des violations répétées de la souveraineté libanaise et un retrait complet des fermes de Chebaa, conformément aux résolutions internationales pertinentes.

Le peuple palestinien, qui subit depuis si longtemps l'oppression et l'humiliation de l'occupation israélienne, a aujourd'hui plus que jamais besoin d'une véritable aide de la communauté internationale en vue de parvenir à une solution juste et globale de la question palestinienne. Cela doit être accompli de façon pacifique, comme le peuple palestinien l'a choisi, et non par des mesures militaires qui ont fait la preuve de leur inefficacité au cours des dernières années.

Il y a deux semaines, les 28 et 29 mars, les dirigeants de la Ligue des États arabes réunis en sommet à Khartoum ont mis l'accent sur la nécessité de parvenir à une solution juste et globale de la question palestinienne, par la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-

Est. Le sommet a rejeté toutes les mesures unilatérales israéliennes et appelé à ce que cesse la construction de la barrière de séparation dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est et d'autres terres palestiniennes. Le sommet a aussi appelé à une relance de l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002 et appelé Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à d'autres résolutions pertinentes et au principe « territoires contre la paix ».

Nous exigeons qu'Israël mette fin à sa politique visant à affamer les Palestiniens, qu'il interrompe le blocus économique et politique qu'il leur impose, et qu'il cesse toutes les opérations militaires contre le peuple palestinien.

Nous appelons le Conseil de sécurité et le Quatuor à assumer leur responsabilité en ce qui concerne ces violations israéliennes, afin de garantir un règlement global et pacifique de la question palestinienne, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, de la feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant du Yémen.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), sur l'important sujet des bombardements militaires israéliens et de la campagne visant à affamer le peuple palestinien.

Mais je ne saurais manquer de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience diplomatique et votre connaissance des dossiers, vous saurez conduire les travaux du Conseil à une issue couronnée de succès. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à la délégation de l'Argentine pour la manière remarquable dont elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours de sa présidence du mois dernier.

J'éviterai de reprendre les arguments que j'ai formulés au nom de l'Organisation de la Conférence islamique sur cette question lors de la réunion du Conseil de sécurité du jeudi 30 mars 2006 (voir

S/PV.5404). Je me contenterai de réaffirmer les points suivants.

La reprise des bombardements israéliens massifs du peuple palestinien dans la bande de Gaza, les assassinats extrajudiciaires et la politique visant à affamer le peuple palestinien sont motivés par la certitude erronée que de telles politiques peuvent aboutir à la capitulation du peuple palestinien et à l'imposition d'un règlement unilatéral qui désavantagerait le peuple palestinien et bénéficierait à l'occupant.

Nous pensons, à l'Organisation de la Conférence islamique, que ces politiques sont malavisées et n'aboutiront pas à un règlement durable et pacifique du différend. Bien au contraire – elles entraîneront d'autres effusions de sang et l'instabilité dans une région qui souffre de cruels besoins et, j'ose le dire, ne seront bénéfiques, en dernière analyse, ni à l'occupant ni à l'occupé.

Pour que la paix règne, Israël, la puissance occupante, doit être contraint à respecter ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève et des normes pertinentes du droit international humanitaire et à cesser sur-le-champ d'appliquer ces politiques malavisées.

L'intensification de la campagne militaire contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que la politique qui consiste à bloquer l'importation par l'Autorité palestinienne des denrées alimentaires nécessaires, n'ont pas d'autre explication que la volonté de punir le peuple palestinien d'avoir exercé son droit inaliénable à choisir ses représentants dans des élections libres et équitables.

Nous ne pensons pas que ce soit là le bon message à envoyer à la région. La communauté internationale a par conséquent le devoir de ne pas fermer les yeux sur une politique qui pénalise un peuple pour avoir exercé son droit à un choix libre. Par conséquent, le Conseil de sécurité – en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales et considéré comme la pierre d'angle de l'ordre international – ne doit pas échouer dans son devoir de mettre fin à l'agression d'Israël contre le peuple palestinien.

Enfin, nous sommes convaincus que, si la paix doit régner dans cette région tourmentée et dynamique

qu'est le Moyen-Orient, aucun pays ne doit être traité comme s'il était au-dessus des lois.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Yémen des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je lui donne la parole.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2006. Nous sommes pleinement convaincus que vous guiderez les importants travaux du Conseil de sécurité à leur succès, comme vous l'avez fait à plusieurs reprises dans le passé. Je souhaiterais saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. César Mayoral, de l'Argentine, notre gratitude pour la manière dont il a dirigé les importants travaux du Conseil le mois dernier.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son attachement à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien et continue à appuyer le peuple palestinien dans l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination; de son droit à un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale; et de son droit à la liberté et à la dignité.

Le Mouvement réaffirme à nouveau son appui au processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, du principe de l'« échange des territoires contre la paix », de l'Initiative de paix arabe, du principe de l'illégalité de toute acquisition de territoire résultant de l'emploi de la force ou de la menace de celui-ci et de la Feuille de route. L'application des dispositions contenues dans ces instruments pourrait aboutir à la réalisation de la solution prévoyant deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues sur la base des frontières antérieures à 1967.

Israël devrait se retirer de tous les territoires qu'il occupe depuis la guerre de 1967. Israël doit comprendre qu'après presque quatre décennies, une solution militaire n'est certainement pas la réponse. Pour reprendre les mots de Sun Zi, un des plus grands

stratégistes militaires de la Chine antique, « le meilleur des stratagèmes est de savoir quand renoncer ». Le moment est venu pour Israël de cesser son occupation des territoires palestiniens.

Le Mouvement est gravement préoccupé par l'intensification des campagnes militaires lancées la semaine dernière par les forces israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Le Mouvement condamne fermement ces campagnes, en particulier l'assassinat délibéré des civils palestiniens, y compris les assassinats extrajudiciaires; l'emploi excessif et aveugle de la force par Israël; et le siège et le châtement collectif imposés aux Palestiniens, y compris les restrictions sévères frappant le mouvement des personnes, des marchandises et des travailleurs humanitaires, qui aggravent davantage l'affaiblissement socioéconomique déjà sérieux du peuple palestinien. Ces actions ont eu pour conséquence, et pourraient dans le futur avoir pour conséquence, le recours à des mesures de représailles encore plus violentes de la part des Palestiniens. En outre, le Mouvement est gravement préoccupé d'apprendre que les forces israéliennes prendraient pour cibles l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres organismes d'aide humanitaire et leurs agents, y compris les ambulances et les services de secours, qui opèrent dans les territoires palestiniens.

À la lumière de la situation actuelle dans la région, le Mouvement des pays non alignés exhorte Israël, en particulier, à faire preuve du maximum de retenue et les deux parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin au cercle vicieux de la violence qui a fait tant de victimes parmi les civils innocents et causé la destruction de tant d'infrastructures et biens publics. Le Mouvement condamne l'assassinat des civils innocents ou les blessures qui leur sont infligées, ce qui est injustifiable, et condamne tous les actes de violence, le terrorisme, les attentats-suicides et les destructions. À cet égard, le Mouvement, tenant compte de la responsabilité principale du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, exhorte celui-ci à intervenir immédiatement en faisant pression sur Israël pour qu'il mette fin à toutes les attaques contre le peuple palestinien, ainsi qu'en aidant et en appuyant les efforts continus déployés par l'Autorité palestinienne pour convaincre des groupes, dans ses territoires, de mettre fin à toutes les attaques à

la roquette contre Israël. Le Mouvement exhorte les deux parties à agir conformément au droit international et à s'abstenir de prendre toute mesure qui pourrait aggraver la situation déjà tendue dans la région.

La décision prise par le peuple palestinien de choisir, par un processus démocratique libre, juste et sûr, ses représentants au Conseil législatif palestinien devrait être respectée. La communauté internationale ne devrait pas utiliser le résultat des élections en Palestine en janvier dernier comme un prétexte pour mettre fin à l'aide économique et financière et aux autres formes d'aide qu'elle apportait au peuple palestinien. Nous savons gré à la communauté internationale de l'aide financière et humanitaire qu'elle apporte pour satisfaire les besoins du peuple palestinien et nous l'exhortons fermement à la poursuivre. Toute suspension de l'aide pourrait aboutir à une catastrophe humanitaire dans les territoires palestiniens. Les Palestiniens ne devraient pas être punis; ils ne méritent pas d'être punis. Ils méritent un meilleur traitement et nous, les États Membres, avons le devoir d'assurer qu'ils le reçoivent.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés renouvelle l'appel qu'il a lancé à Israël afin qu'il verse sans délai à l'Autorité palestinienne le montant total des recettes mensuelles fiscales et douanières qui appartient légitimement aux Palestiniens, conformément au Protocole israélo-palestinien signé à Paris en 1994. Ces recettes qui font cruellement défaut pourraient atténuer sensiblement les conditions humanitaires terribles et les souffrances du peuple palestinien, qui a besoin de nourriture et d'eau, de médicaments et de soins médicaux et d'éducation pour ses enfants, entre autres choses.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé devant l'échec des efforts répétés pour relancer le processus de paix et, en particulier, déplore vivement que la Feuille de route n'ait toujours pas été appliquée. Le Mouvement constate toujours avec inquiétude que le Gouvernement israélien n'a pas encore pris les premières mesures requises conformément aux obligations contenues dans la Feuille de route. Au lieu de mettre en œuvre la Feuille de route, il a pris des mesures contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il incombe tant à Israël qu'à la Palestine – et il est dans leur intérêt commun – de créer, avec l'aide de la communauté internationale, les conditions propices à la

reprise des négociations en vue d'un règlement définitif qui soit juste, durable et global. Cela implique, plus précisément, que toutes les violences et tous les actes de terrorisme soient dénoncés et qu'Israël mette fin à toutes les actions unilatérales susceptibles de saper davantage la paix et la stabilité dans la région.

Le Mouvement renouvelle son appel en faveur d'une intensification des efforts déployés par le Quatuor pour sauver la Feuille de route et d'une véritable volonté d'appliquer l'ensemble de ses dispositions.

Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de respecter le droit international, le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine. Le Mouvement souligne également la responsabilité permanente de l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, concernant la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée sous tous ses aspects.

Le Conseil est en position d'astreindre Israël et la Palestine à concrétiser leur souhait de longue date d'un règlement définitif juste, durable et global. C'est en premier lieu au Conseil qu'il incombe d'y veiller. Il y a un proverbe chinois qui dit « Une décision doit être prise quand elle s'impose. L'hésitation n'apporte que le malheur ». Le Conseil ne doit pas hésiter à faire usage de ses pouvoirs, surtout autour de cette question, dans l'intérêt des Palestiniens et des Israéliens ainsi que des habitants de la région, et pour servir et satisfaire les intérêts et la volonté de notre famille mondiale des nations, qui s'est prononcée de façon explicite et répétée sur la question. Le Mouvement continue de croire que nos intérêts et nos vœux prochainement concrétisés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des autres pays qui s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne condamne vigoureusement et sans réserve l'attentat-suicide à la bombe perpétré aujourd'hui dans un restaurant de Tel-Aviv, qui a provoqué la mort d'au moins neuf personnes et blessé de nombreuses autres. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes et exprimons toute notre sympathie aux blessés.

L'Union européenne condamne tous les actes de terreur et de violence. Elle est gravement préoccupée par les récentes violences survenues en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en particulier par les tirs de roquette effectués depuis Gaza contre Israël ainsi que par l'intensification des opérations militaires israéliennes. Nous exhortons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue. Nous exhortons l'Autorité palestinienne à assurer la sécurité dans les zones qu'elle contrôle ainsi que la protection du personnel international. Nous la sommons une nouvelle fois de prendre des mesures efficaces contre le terrorisme et la violence, notamment contre les attentats-suicides et les tirs de roquettes, et de réformer ses services de sécurité. Nous prions instamment Israël de mettre fin à la pratique des exécutions extrajudiciaires, qui est contraire au droit international. Nous rappelons aux deux parties les obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route et des accords existants, notamment les accords de Charm el-Cheikh et l'Accord réglant les déplacements et le passage.

Le 10 avril, le Conseil des relations extérieures de l'Union européenne s'est penché sur l'état du processus de paix au Moyen-Orient suite à l'installation du nouveau Gouvernement palestinien et des élections législatives tenues en Israël.

Le Conseil des relations extérieures a noté avec une vive inquiétude que le nouveau Gouvernement palestinien n'avait pas souscrit aux trois principes énoncés par le Conseil et le Quatuor dans leur déclaration du 30 janvier : non-violence, reconnaissance du droit d'Israël à exister et acceptation des accords existants. Il a exhorté le nouveau Gouvernement palestinien à accepter et à remplir ces trois conditions ainsi qu'à souscrire au programme du Président Abbas en faveur de la paix. Cela permettrait d'avancer vers la réalisation des aspirations du peuple palestinien à la paix et à un État.

Conformément à la déclaration du Quatuor en date du 30 mars, l'Union européenne réexamine actuellement l'assistance à fournir aux Palestiniens selon que le nouveau Gouvernement adhèrera à ces principes. Le Conseil des relations extérieures a rappelé que l'absence d'une telle adhésion aurait inévitablement des retombées sur l'assistance directe à ce Gouvernement. L'Union européenne continuera toutefois d'apporter le concours nécessaire pour répondre aux besoins de base de la population

palestinienne. À cet égard, le Conseil des relations extérieures a insisté sur l'importance d'améliorer les déplacements et le passage et invité les deux parties à appliquer l'Accord réglant les déplacements et le passage conclu le 15 novembre 2005.

Le Conseil des relations extérieures a réaffirmé que son objectif était de maintenir et de préserver le fonctionnement et l'essor démocratiques des institutions de l'Autorité palestinienne. À cet égard, il a souligné le rôle central du Président Abbas en sa qualité de plus haut représentant de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine et lui a renouvelé son appui.

Le Conseil des relations extérieures a pris note du résultat des élections législatives tenues en Israël. Le Conseil a souligné qu'il était important que le nouveau Gouvernement israélien s'engage fermement à œuvrer aux fins d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien, fondé sur les accords existants, sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur les principes fixés dans la Feuille de route.

Concernant la question du statut final, l'Union européenne ne reconnaîtra aucun changement au tracé antérieur à 1967 qui n'ait été convenu entre les deux parties. Notre Conseil a demandé à Israël de renoncer à toute activité, comme les peuplements et l'édification de la barrière de séparation sur le territoire palestinien, qui contrevient au droit international et compromet la viabilité d'un règlement négocié prévoyant deux États. Le Conseil a exhorté Israël à prendre des mesures afin d'améliorer la situation humanitaire et économique des Palestiniens, notamment en rétablissant les transferts des taxes et recettes douanières.

Le Conseil des relations extérieures s'est félicité de la récente déclaration du Premier Ministre par intérim Olmert dans laquelle il a fait part de sa volonté de négocier avec les Palestiniens ainsi que de la réaction positive du Président Abbas. À cet égard, le Conseil espère voir très prochainement l'ouverture d'un dialogue entre le nouveau Gouvernement israélien et les Palestiniens afin de progresser sur la voie d'un règlement juste, viable et durable qui apportera la paix aux peuples israélien et palestinien.

Pour terminer, l'Union européenne réaffirme le rôle central du Quatuor s'agissant de faire avancer le processus de paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Yousfi (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pendant ce mois d'avril et saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Argentine, pour le travail remarquable qu'il a accompli durant le mois écoulé.

Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué en urgence la présente séance, en réponse à la demande de traiter des derniers développements inquiétants et dangereux qui sont intervenus en Palestine. Ces événements préoccupent mon pays, et ils ont de graves, profondes et multiples incidences sur la paix et la sécurité internationales.

Il est préoccupant de constater, une fois de plus, que le Conseil de sécurité n'a pas été à même de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en ne réagissant pas encore une fois à l'agression qu'Israël a indéniablement commise en violation des obligations que lui dicte le droit international en tant que force d'occupation. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure d'approuver, il y a quelques jours, une déclaration de son Président, dénonçant la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé suite aux attaques quotidiennes que mène l'armée israélienne contre la population palestinienne et que nous condamnons avec force. Nous lançons un appel à la communauté internationale et au Quatuor pour tout entreprendre en vue de mettre fin à l'agression continue d'Israël contre le peuple palestinien.

Les récents actes hostiles perpétrés par Israël s'ajoutent à la longue liste des agressions contre le peuple palestinien et des violations des droits de l'homme les plus élémentaires qui sont commises depuis des décennies, au nombre desquelles figurent les colonies de peuplement illégales, les démolitions d'habitations, les détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, l'édification d'un mur illégal de séparation sur le territoire palestinien et l'asphyxie de l'économie palestinienne. Toutes ces pratiques illégales sont contraires au droit international humanitaire et aux nombreuses résolutions que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adoptées depuis 1967.

C'est dans ce contexte d'impunité qu'Israël a attaqué le 14 mars dernier la prison de Jéricho et kidnappé les détenus palestiniens, au mépris des accords et des conventions internationaux. Nous appelons, à cet égard, à la remise, sans délai, des détenus à l'Autorité palestinienne.

Le Conseil de sécurité se doit de dénoncer ces agressions comme doivent cesser également les mesures unilatérales et la politique du fait accompli, car elles préjugent des résultats des négociations devant conduire à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, avec Al Qods comme capitale.

Les dernières élections législatives palestiniennes ont prouvé la capacité du peuple palestinien à organiser des élections libres et démocratiques dans des conditions objectivement très difficiles. Nous exprimons notre considération et notre respect pour les réalisations du peuple palestinien. Nous réaffirmons notre soutien sans faille à l'Autorité palestinienne et à ses institutions, et saluons le dialogue national palestinien qui a conduit de manière responsable à la formation d'un gouvernement national. Le Conseil doit inviter la communauté internationale, notamment le Quatuor, à respecter la volonté et le choix du peuple palestinien.

Nous estimons que la suspension de l'aide internationale à l'Autorité palestinienne à la suite de ce choix démocratique ne pouvait que déstabiliser encore plus le Moyen-Orient. En ce qui nous concerne, nous considérons que le gel de l'aide est une décision injuste et injustifiée. La communauté internationale devrait mettre fin à sa politique de deux poids, deux mesures quand il s'agit de traiter de la question palestinienne et adopter des mesures équitables à l'égard des droits légitimes du peuple palestinien pour le soulager de ses souffrances quotidiennes et des agressions dont il est victime.

La paix juste et globale à laquelle aspire les peuples de la région est un tout indivisible et elle ne peut se réaliser sans un retrait total des territoires arabes occupés en Palestine, du Golan syrien et des fermes de Cheba'a, et sans le retour aux frontières du 4 juin 1967. Le cadre pour réaliser cette paix existe, c'est celui tracé par l'Initiative de paix arabe et par les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Il convient de les mettre en œuvre d'une manière déterminée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui alors que prévaut dans les territoires palestiniens occupés une situation grave, qui peut être qualifiée de dangereuse et explosive. Ces derniers jours nous avons été les témoins, et nous le sommes toujours, d'une escalade dangereuse des opérations militaires israéliennes contre la population civile palestinienne à Gaza, en Cisjordanie et dans les autres territoires palestiniens occupés. Ces opérations ont provoqué la mort de plus de 20 personnes ces derniers jours seulement du fait du pilonnage et du bombardement de villes et villages palestiniens, ainsi que de la poursuite des exécutions extrajudiciaires et de la fermeture de tous les canaux de communication entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne et son Président.

Cette situation se dégrade de jour en jour et crée un cercle vicieux de violence et de riposte, faisant des morts et des blessés de part et d'autre. Elle présage d'une catastrophe politique et humanitaire qui nécessite une réaction rapide et efficace du Conseil de sécurité s'il entend assumer sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute que l'attentat suicide qui a eu lieu ce matin à Tel-Aviv et qui a entraîné la mort d'un certain nombre d'Israéliens confirme qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité intervienne immédiatement pour mettre un terme à ce cycle de violence entre les deux parties.

Cette dernière escalade sur le territoire palestinien occupé est le résultat d'une politique israélienne de longue date consistant à avoir recours à des pratiques systématiques et délibérées à l'encontre du peuple palestinien. Ces pratiques sont notamment le renforcement du blocus, l'isolement des villes et des villages palestiniens, la limitation de la circulation des personnes et des marchandises, la fermeture des points de passage, ainsi que l'accélération de la construction et de l'expansion des colonies israéliennes de peuplement et la confiscation de nouvelles terres palestiniennes, et l'appropriation d'autres terres par le biais de la construction du mur de séparation.

Toutes ces pratiques se sont intensifiées au lendemain du résultat des élections législatives palestiniennes. Le peuple palestinien a exercé son droit au moyen d'élections justes et démocratiques que nous

avons tous appelées de nos vœux. Par conséquent, nous avons tous le devoir de respecter ces résultats et non de punir le peuple palestinien, de ne pas interrompre le processus de paix et de ne pas entraîner une nouvelle détérioration de la situation humanitaire de nos frères Palestiniens.

Le Gouvernement israélien tente d'exploiter les résultats des élections palestiniennes en intensifiant ses violations à l'encontre de la population palestinienne et de consolider son occupation des territoires palestiniens occupés sous le prétexte que du côté palestinien, il n'y a pas de partenaire avec lequel négocier. Cette tentative exige une réaction vigoureuse de la part de la communauté internationale.

Si le nouveau Gouvernement palestinien a sa politique propre, laquelle a été acceptée par le peuple palestinien, cette politique ne pourra être modifiée ni dirigée vers la reprise du processus de paix, le retrait complet d'Israël des territoires occupés et la création d'un État palestinien viable par des mesures unilatérales, ni par des retraits israéliens unilatéraux qui consolident en fait plus avant l'occupation des territoires palestiniens. On ne parviendra pas non plus à modifier cette politique en asphyxiant économiquement le peuple palestinien, en refusant de lui fournir une quelconque assistance ou encore en tentant de briser sa volonté en multipliant sans relâche les attaques contre lui.

Le changement ne pourra venir que du dialogue, de la persuasion, du respect des droits humains du peuple palestinien, de la protection de sa dignité et de son humanité, ainsi que de la restauration de ses droits réservés, et avant tout de son droit à l'autodétermination et à vivre dans un État indépendant, aux côtés de l'État d'Israël.

À un moment où les dirigeants arabes réaffirment leur attachement à l'Initiative de paix arabe de 2002 – tout récemment le mois dernier à Khartoum –, qui appelait à l'établissement de relations normales avec Israël en contrepartie du retrait par Israël de tous les territoires arabes occupés en Palestine, en Syrie et au Liban, Israël a malheureusement réagi en adoptant une politique de mesures unilatérales dans le but de forcer un règlement artificiel du différend par une démarcation unilatérale des frontières israéliennes, qui permettrait à Israël de préserver de larges portions du territoire palestinien en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, dans la vallée du

Jourdain et de larges blocs de colonies. Ces actions porteraient un coup mortel à toutes chances d'un règlement juste de la question de Palestine et menaceraient les perspectives de paix entre les pays arabes et Israël.

La délégation égyptienne réaffirme une fois encore que tout règlement du conflit israélo-palestinien doit résulter d'un accord entre les deux parties dans le cadre d'un processus de négociation. Dans ce contexte, nous appelons le Gouvernement israélien à engager des négociations directes sur les questions relatives au statut final avec le Président palestinien Mahmoud Abbas, sans aucun préalable autre que les principes juridiques du processus de paix. Ces principes incluent les accords d'Oslo, les accords de Charm el-Cheikh et la Feuille de route. Avec les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, les autres résolutions pertinentes et le principe de l'« échange de territoires contre la paix », ils constituent le seul moyen de parvenir à notre objectif longtemps attendu.

Pour terminer, il ne fait aucun doute que les derniers événements survenus dans les territoires palestiniens occupés ont amené le processus de paix au seuil d'une décision cruciale qui déterminera son avenir et celui de la région : soit revenir à la table de négociation pour instaurer une paix juste et globale, soit plonger dans un abîme de violence et de souffrances pour tous les peuples de la région sans exception. Il incombe au Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates afin de mettre fin à cette situation déplorable. Dans ce contexte, nous avons suivi les négociations et les consultations que le Conseil de sécurité a menées la semaine dernière en vue de la publication d'une déclaration présidentielle appelant Israël à cesser ses attaques contre le peuple palestinien et à respecter ses obligations internationales. En dépit de l'échec, à ce jour, de ces tentatives, les faits survenus aujourd'hui en Israël – que nous condamnons comme nous condamnons les actes israéliens dans le territoire palestinien occupé – doivent encourager le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités et à adopter une déclaration mesurée qui rompt le cercle vicieux de la violence et des représailles et conduit à une reprise des négociations sur le statut final en vue de l'établissement d'un État palestinien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation pakistanaise, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation chinoise, pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Mayoral et sa délégation du succès de la présidence argentine en mars dernier.

La présente séance a été convoquée afin d'examiner les derniers épisodes de la tragédie du peuple palestinien. La délégation pakistanaise fait siennes les préoccupations exprimées au nom du Président de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés par les Représentants permanents du Yémen et de la Malaisie concernant, respectivement, le bombardement des Palestiniens ces derniers jours et les mesures prises par Israël qui aggravent les souffrances et les privations de la population palestinienne. Je voudrais également exprimer notre condamnation de l'acte terroriste perpétré aujourd'hui, qui a fait plusieurs morts et blessés parmi les civils israéliens.

Les faits survenus au cours des trois derniers mois ont transformé en appréhension et en crainte les espoirs d'une paix au Moyen-Orient. La paix suscitait de vifs espoirs ces dernières années, étant entendu qu'un règlement final du différend israélo-palestinien devrait être fondé sur le principe de l'« échange de territoires contre la paix », l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), le cadre de référence de Madrid et l'Initiative du Sommet arabe de 2002. Le processus visant à parvenir à un règlement prévoyant deux États a été énoncé dans la Feuille de route du Quatuor. En dépit des questions relatives au mur de séparation illicite, aux activités de peuplement en Cisjordanie, aux fréquentes exécutions illégales de Palestiniens par Israël et aux actes terroristes perpétrés contre des Israéliens, l'espoir de mettre en œuvre la Feuille de route restait vif. Des groupes palestiniens avaient accepté de mettre fin à la violence anti-israélienne. Le nombre d'attentats-suicides diminuait. Qui plus est, Israël s'était entièrement retiré de Gaza – même si ce retrait était unilatéral. Les Palestiniens avaient ensuite élu Abou Mazen Président.

Les tendances positives et l'optimisme ont pratiquement disparu après les élections parlementaires palestiniennes, qui avaient été encouragés par la communauté internationale et qui avaient été libres et régulières. Il est de la dernière ironie que cet exercice

démocratique –généralement encouragé dans le monde en développement, et en particulier au Moyen-Orient – ait abouti à une situation où les perspectives d'un règlement pacifique se sont affaiblies pratiquement jusqu'au point de disparaître.

Le défi auquel fait face la communauté internationale est triple.

Premièrement, il s'agit de savoir comment mettre un terme aux souffrances humaines du peuple palestinien et prévenir le chaos à Gaza et en Cisjordanie, où les revenus et l'aide à l'Autorité palestinienne ont été interrompus et où les assassinats ciblés et les tirs d'artillerie se poursuivent.

Deuxièmement, il s'agit de savoir comment maintenir la paix entre Israël et les Palestiniens et reprendre les négociations, étant donné le large fossé qui est maintenant apparu entre leurs positions.

Troisièmement, il s'agit de savoir comment empêcher qu'Israël ne prenne des mesures qui pourraient créer dans la réalité, de manière unilatérale, des conditions qui rendraient bien plus difficile et peut-être impossible un règlement négocié sur la base du principe de l'« échange de territoires contre la paix ».

Il n'y a à l'évidence aucune réponse toute faite à ces questions pour le moment. Toutefois, un fait devrait être évident : l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, doit jouer à présent un rôle central pour relever ces défis. L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, ont une responsabilité directe dans ce conflit, découlant des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. En outre, d'autres interlocuteurs se sont, d'une manière ou d'une autre, privés eux-mêmes de la capacité d'intercéder auprès de toutes les parties concernées. L'ONU est le seul protagoniste à pouvoir servir de médiateur, de facilitateur et de bâtisseur de la paix.

Premièrement, donc, et afin de répondre aux besoins humains fondamentaux du peuple palestinien et de prévenir le désordre dans les territoires palestiniens, l'ONU et ses organismes devraient maintenir et accroître leur aide au peuple palestinien et non pas la suspendre ou la limiter. Bien que d'autres aient suspendu leur aide à l'Autorité palestinienne, l'ONU et ses organismes peuvent conclure des arrangements pour acheminer cette aide quand elle sera disponible aux niveaux multilatéral et bilatéral, de

sorte qu'elle puisse renforcer la cohésion politique et l'ordre public plutôt qu'accentuer les divisions et accroître le désordre. En particulier, l'autorité politique du Président Abbas et de l'Autorité palestinienne devrait être préservée et renforcée. Nous espérons que le Secrétaire général et les institutions concernées prendront d'urgence les mesures qui s'imposent pour identifier les besoins humains et humanitaires du peuple palestinien et les besoins urgents de l'Autorité palestinienne, et pour mobiliser la communauté mondiale et coordonner son action.

Deuxièmement, il faut que des dispositions soient prises de façon à préserver la paix entre forces israéliennes et forces de sécurité palestiniennes, ainsi qu'avec d'autres groupes et milices armés. Là aussi, s'il n'existe aucun autre interlocuteur, l'ONU peut et doit jouer un rôle central dans l'élaboration des modalités pour le maintien d'un cessez-le-feu durable et pour la préservation de l'état de non-violence, y compris le respect de la quatrième Convention de Genève. Nous comptons que le Secrétaire général autorisera le Coordonnateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui est également son Représentant personnel, M. Alvaro de Soto, à aider les parties à élaborer de telles modalités pour le maintien de la paix.

Le Coordonnateur spécial pourrait également contribuer à rechercher le moyen de relancer les négociations entre Israël et les Palestiniens et à raviver le consensus sur les éléments et le processus pour un règlement définitif. Le nouveau Gouvernement palestinien, dirigé par le Hamas, a tout intérêt à reconnaître les réalités telles qu'elles existent sur le terrain, notamment l'existence d'Israël et les accords existants, et à éviter de recourir à la violence. De toute évidence, la reconnaissance des réalités est un exercice à double sens. Ni Israël ni la communauté internationale ne peuvent ignorer la réalité palestinienne, y compris le choix démocratique fait par le peuple palestinien. Si le Gouvernement dirigé par le Hamas devait s'avérer – très bientôt espérons-le – un acteur responsable dans le processus de négociation, il serait tout à fait justifié pour certains États de reconsidérer l'étiquette d'organisation terroriste qu'ils lui ont accolée.

Troisièmement, Israël et son nouveau Gouvernement seront, nous l'espérons, également amenés à renoncer aux plans visant une solution unilatérale. L'unilatéralisme, comme nous l'avons déjà

constaté ailleurs, a très peu de chances de promouvoir une paix stable et durable en Terre sainte. Par conséquent, dans le cadre de ce processus de renforcement de la confiance mutuelle, Israël doit mettre un terme à la construction du mur de séparation et aux activités d'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie. Ces actes compromettront l'objectif consistant à créer un État palestinien viable, démocratique, souverain et d'un seul tenant vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Ils compromettront également le règlement des questions sur le statut final, notamment et surtout le statut de Jérusalem-Est et des lieux saints.

La tragédie palestinienne – notamment l'occupation de certains des lieux les plus saints de l'Islam à Jérusalem-Est – est au cœur même des troubles que traverse le Moyen-Orient. C'est également la principale raison de l'humiliation et de la colère ressenties par le monde arabe et islamique – une colère qui nourrit l'extrémisme et qui est souvent à l'origine des attentats terroristes. Une solution juste pour la Palestine est non seulement un impératif pour la région, c'est également une condition préalable essentielle pour la paix et la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que vos compétences diplomatiques et vos connaissances politiques donneront aux travaux du Conseil une nouvelle dynamique et encourageront ce dernier à assumer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation souhaite également remercier l'Ambassadeur de l'Argentine et son personnel pour les efforts qu'ils ont accomplis à la présidence du Conseil le mois dernier.

Ma délégation est vivement préoccupée de voir le Conseil échouer une fois de plus dans la tâche qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales dans une région importante et sensible du monde – le Moyen-Orient. Cela est principalement dû à la politique sélective et de deux poids deux mesures appliquée par certains à la question du conflit israélo-arabe. Alors que la partie arabe se conforme

aux résolutions du Conseil de sécurité, en dépit de leur nature injuste, certains États membres du Conseil de sécurité continuent de s'opposer à ce que le Conseil adopte toute résolution qui condamnerait la politique menée par Israël dans les territoires arabes et son non-respect des résolutions du Conseil.

La question que nous devons nous poser est : pourquoi la situation au Moyen-Orient continue de se détériorer et pourquoi nous sommes toujours pris dans un cercle vicieux de violence? La réponse se trouve dans la politique de deux poids deux mesures menée par les protecteurs d'Israël, qui ne cherchent pas véritablement à obtenir un règlement juste et global du conflit israélo-arabe.

Les actes d'agression perpétuels d'Israël contre le peuple palestinien et les moyens d'oppression et de terreur les plus haineux auxquels Israël recourt, dans le mépris le plus grand des normes et considérations éthiques, politiques et juridiques, prouvent bien qu'Israël n'est pas encore convaincu de la nécessité d'établir une paix juste et globale dans la région. Les tentatives perpétuelles en vue de prendre d'assaut les villes et villages arabes et les camps de réfugiés palestiniens dans les territoires occupés, les assassinats et les tueries, les châtements collectifs imposés à la population palestinienne et la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement illustrent bien ce point. Israël a également poursuivi la construction du mur de séparation, enfreignant de façon flagrante l'avis rendu par la Cour internationale de Justice et les résolutions de l'Assemblée générale et au flagrant mépris du droit international humanitaire et du droit international.

En plus de l'insécurité qui s'est aggravée dans les territoires arabes occupés, exacerbée par les tueries et les ravages causés par la machine de guerre israélienne, la situation humanitaire et économique a été poussée au seuil de la tragédie par les politiques de siège et de bouclage imposées par les autorités d'occupation israéliennes de façon à humilier le peuple de Palestine et à imposer un châtement collectif à ce peuple, qui a fait le choix de la démocratie lors des récentes élections législatives, qui se sont tenues dans la transparence et l'intégrité.

Ma délégation demande à la communauté internationale de respecter la volonté du peuple palestinien dans son choix de dirigeants, de ne pas s'ingérer dans ses affaires intérieures et de continuer à

lui fournir l'aide financière qui lui permettra de surmonter les difficultés causées par l'occupation israélienne.

La situation dans le Golan syrien occupé n'est pas plus brillante que dans les territoires palestiniens occupés. Cela est dû à l'oppression exercée par Israël sur nos populations dans le Golan syrien occupé, qui se voient imposer l'identité israélienne, qui sont détenues en grand nombre, et dont les terres continuent d'être confisquées pour y implanter des colonies de peuplement. Malgré l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 497 (1981), qui a déclaré nulle et non avenue la décision israélienne d'annexer le Golan syrien, Israël continue d'implanter des colonies de peuplement, d'intensifier son occupation et de faire fi de la volonté de la communauté internationale en ne respectant pas cette résolution ainsi que les nombreuses autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

La Syrie a exprimé à maintes reprises son espoir de voir l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et de voir le processus de paix se poursuivre sans condition, quand bien même les décisions jouissant d'une légitimité internationale ne constituent pas un préalable. Israël a répondu à ces appels en faisant montre d'une intransigeance et d'une opposition accrues dans un effort pour se dérober à sa responsabilité d'instaurer une paix juste et durable dans la région. Cela prouve bien qu'Israël n'a aucune envie d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Cela confirme que l'objectif d'Israël est de déstabiliser la région en poursuivant sa politique d'agression et d'expansion, ce qui rend illusoire l'espoir de réaliser la paix.

Six décennies se sont écoulées depuis le début du conflit au Moyen-Orient. Le peuple arabe attend avec impatience le jour où il pourra vivre dans la paix et la sécurité comme tout autre peuple dans le monde. La paix à laquelle nous aspirons tous sera réalisée si Israël se retire totalement de tous les territoires occupés dans le Golan syrien, dans les fermes de Chebaa libanaises et dans les territoires palestiniens pour revenir aux frontières de juin 1967, et s'il respecte les résolutions constitutives de la légitimité internationale en la matière, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe de la terre contre la paix et le mandat de Madrid. Israël doit également accepter l'initiative de paix arabe adoptée au sommet arabe, qui s'est tenu à Beyrouth en 2002, confirmée par les sommets arabes ultérieurs.

Les affirmations répétées du représentant israélien, qui accuse la Syrie et d'autres de terrorisme, dévoilent un cynisme remarquable car le représentant israélien cherche à camoufler les crimes de guerre commis jour après jour par son gouvernement contre le peuple palestinien sans défense. Les agressions militaires quotidiennes commises par l'armée d'occupation israélienne illustrent le terrorisme d'État commis par Israël contre le peuple arabe dans les territoires occupés.

Israël doit être tenu responsable de ses actes en vertu du droit international. Israël a déplacé des millions de Palestiniens et de Syriens depuis l'occupation des territoires arabes. Ils vivent comme des réfugiés dans de nombreux pays, y compris la Syrie, qui a reçu ces réfugiés et leur a fourni ce dont les Israéliens les avaient privé. Israël leur refuse maintenant le droit de rentrer dans leur pays natal, qu'Israël a transformé en bases militaires et colonies de peuplement illégales. Il les empêche d'exprimer leurs vœux et de réaliser leur rêve d'indépendance avec Jérusalem comme capitale.

Il est également ironique que le représentant d'Israël tente de déformer la réalité en présentant Israël comme la victime et l'autre partie comme le gladiateur. Tout le monde sait qui est l'occupant; tout le monde sait qui utilise les armes les plus modernes contre un peuple sans défense et qui terrorise ce peuple; et tout le monde sait qui est la victime de l'occupation et de pratiques inhumaines. Israël n'hésite pas à tuer des femmes et des enfants. Il ne se soucie pas du nombre de victimes qui ont trouvé la mort depuis le début de l'Intifada : plus de 4000 civils sont morts jusqu'à présent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer ma gratitude pour avoir convoqué cette réunion, qui nous donne la possibilité de vous faire part de nos vœux s'agissant de la situation troublante au Moyen-Orient.

La délégation indonésienne est particulièrement troublée et préoccupée par le regain de violence dans les territoires palestiniens occupés. Nous pensons qu'il est très important qu'elles cessent immédiatement dans l'intérêt du processus de paix et des peuples tant palestinien qu'israélien. À cet égard, ma délégation

s'associe pleinement aux déclarations prononcées par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Yémen au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Les récentes opérations militaires de la puissance occupante israélienne contre le peuple palestinien ont été disproportionnées et impitoyables. Lors de plusieurs tirs aux missiles, 21 Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués. Les médias ont rapporté qu'environ 300 livres d'obus avaient été tirés chaque jour dans la bande de Gaza par des canons, des chars, des navires de guerre, des hélicoptères et des drones. Bien qu'Israël déclare que son action a été menée pour répondre aux tirs lancés contre des cibles civiles en Israël depuis le nord de Gaza, le caractère aveugle de sa réponse et le très grand nombre de civils innocents tués sont sans rapport avec les roquettes lancées dans son territoire.

En outre, cette action israélienne est illégale et constitue une violation du droit humanitaire international, et nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui lui incombe et de mettre fin à l'agression israélienne contre le peuple palestinien. Soyons clairs : la situation en Palestine est délicate et la voie vers la paix est semée d'embûches. Il ne faut pas y ajouter d'autres problèmes. Parmi ces problèmes, il y a la crise financière à laquelle l'Autorité palestinienne est à présent confrontée. Les fonds, qui lui reviennent de droit et qui proviennent des impôts collectés par les autorités israéliennes, ont été retenus après les récentes élections en Palestine, qui sont considérées par l'ensemble de la communauté internationale comme justes, transparentes et démocratiques. En outre, les ressources alimentaires dont a besoin l'Autorité palestinienne sont bloquées.

Compte tenu des faits que nous connaissons, l'effondrement de l'Autorité palestinienne, si tel est l'objectif d'Israël, ne pourrait qu'aggraver l'insécurité dans cette région et rendre la paix plus illusoire encore. Selon nous, si cette situation devait se poursuivre, elle empêcherait l'Autorité palestinienne de continuer de répondre aux besoins fondamentaux du peuple palestinien, mais également de mettre en place la structure administrative qui est nécessaire pour continuer d'explorer la voie de la paix.

En conséquence, nous exhortons la communauté internationale à donner sa chance à ce nouveau gouvernement. À cet égard, ma délégation se félicite de

l'engagement qui a été pris par le Président palestinien, S. E. M. Mahmoud Abbas, de poursuivre son travail en faveur de la paix au Moyen-Orient sur la base de la feuille de route du Quatuor et des résolutions précédentes de l'ONU concernant le règlement de la question de Palestine. Nous espérons que le nouveau gouvernement et les gouvernements futurs se tiendront à cet objectif, et nous comptons sur eux.

Ma délégation lance un nouvel appel à la communauté internationale à agir en faveur de la paix au moment où ces faits nouveaux se produisent. Ce n'est qu'en gardant la paix pour objectif et en demandant aux deux parties d'agir de manière plus responsable que nous pourrions garantir un retour sur la voix de la paix.

À cet égard, ma délégation souhaite également appeler l'attention sur l'attentat-suicide qui a été commis aujourd'hui dans un quartier animé de Tel-Aviv et qui a entraîné la mort de 10 personnes, dont l'auteur de l'attentat, et blessé des dizaines d'autres. Cette perte de vie tragique, au moment de la célébration de la Pâque juive, nuit à la cause de la paix.

Enfin, c'est avec beaucoup de préoccupation et un grand sens des responsabilités que nous appelons le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à trouver le plus rapidement possible des mesures permettant de mettre fin au cycle de la violence et de faire preuve de retenue dans l'intérêt du processus de paix. Le cycle de la violence a prouvé qu'il n'avait aucune conséquence positive et n'engendrait pas la paix. Car c'est bien le désir de paix qui anime le cœur de la masse des citoyens des deux pays et il est donc impératif de se concentrer sur la nécessité de retourner à la table des négociations.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et vous féliciter, ainsi que votre prédécesseur, pour la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil.

Le Conseil a été convoqué pour débattre une fois encore d'une série de crimes graves et répétés commis par le régime israélien contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. En effet, au cours de ces 60 dernières années, les Palestiniens ont été

confrontés à la brutalité quotidienne du régime israélien. Le schéma de violations systématiques des droits de l'homme les plus élémentaires du peuple palestinien et d'infractions massives au droit international et au droit international humanitaire par Israël a été maintenu sans relâche, aboutissant à la mort de près de 4 000 Palestiniens depuis septembre 2000.

Les récentes opérations militaires ayant pris pour cible des civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza, n'ont fait qu'ajouter à la misère et à la souffrance que le peuple palestinien endure depuis si longtemps. Cette agression militaire a pour conséquence un nombre croissant de victimes parmi le peuple palestinien et des destructions toujours plus importantes. En réalité, les frappes aériennes et tirs meurtriers sur Gaza s'inscrivent dans le cadre d'une politique israélienne plus vaste, caractérisée par le terrorisme d'État, l'expansionnisme, l'agression et l'oppression.

Les opérations militaires croissantes dans des zones densément peuplées, notamment la bande de Gaza; le recours sans discrimination à la force par l'armée israélienne; la pratique des châtiments collectifs; les assassinats extrajudiciaires et assassinats ciblés; l'extension des colonies de peuplement et l'attaque des forces israéliennes contre la prison de Jéricho – qui a eu lieu quelques minutes à peine après que les observateurs américains et britanniques ont quitté la prison – ne sont que quelques exemples des violations par Israël des normes internationales les plus élémentaires, ainsi que du droit international.

De plus, au mépris de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice et des appels sans ambiguïté lancés par la communauté internationale, le régime israélien non seulement poursuit la construction du mur illégal dans les territoires palestiniens occupés, mais en a même accéléré le calendrier d'achèvement. Dans le même temps, la construction de colonies de peuplement et la confiscation de terres en Cisjordanie et dans d'autres parties des territoires palestiniens se poursuivent sans relâche.

Comme l'a affirmé avec éloquence le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien lors de la séance du Conseil le mois dernier (voir S/PV.5404), Israël a poursuivi ses activités illégales dans les territoires occupés, en vue de compromettre la perspective d'établir l'État

palestinien, et 12 000 Israéliens environ se sont installés dans les colonies de Cisjordanie ces derniers mois, tandis que seulement 9 000 d'entre eux ont été évacués de Gaza et du nord de la Cisjordanie.

L'impunité avec laquelle on a laissé Israël mener ses crimes de guerre l'a encouragé à poursuivre ces politiques et pratiques. Il est donc grand temps que la communauté internationale prenne des mesures efficaces pour protéger le peuple palestinien et faire respecter ses droits fondamentaux, et aide à mettre un terme à ses souffrances provoquées par l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël.

Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit se montrer à la hauteur de ce devoir immense en empêchant Israël de continuer à commettre des atrocités et à ignorer la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle a été exprimée dans de nombreuses résolutions de l'ONU. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a jusqu'à présent jamais pris de mesure sérieuse et concrète, et n'a même jamais tenté de faire appliquer ses propres décisions modestes et limitées sur la question palestinienne, en raison de l'appui inconditionnel témoigné à Israël par un membre permanent du Conseil. Il est regrettable que cette carence soit devenue une caractéristique habituelle du Conseil, même à la suite des crimes atroces commis par Israël.

La récente opposition de ce même membre permanent à l'adoption de deux déclarations présidentielles sur la question palestinienne au cours des cinq dernières semaines ne peut être interprétée que comme un appui explicite aux activités illégales menées par Israël. En fait, le Conseil ne peut conserver sa crédibilité et son autorité quand son travail se fait traiter d'exercice de thérapie de groupe, ni quand il se montre inefficace et inactif lorsqu'il s'agit de faire face aux crimes israéliens en Palestine, qui constituent la plus préoccupante des situations sur le plan international.

Les élections au Conseil législatif palestinien, qui ont reflété la libre volonté du peuple palestinien dans l'exercice de ses droits démocratiques, ont représenté une réussite démocratique pour laquelle le peuple palestinien mérite d'être félicité et admiré. Le choix démocratique du peuple palestinien mérite de recevoir le respect et l'appui de la communauté internationale.

La décision israélienne de stopper les transferts de recettes fiscales dues aux Palestiniens ne représente rien de moins qu'un chantage envers le peuple palestinien pour avoir exercé ses droits démocratiques. De même, le refus de certains pays de déboursier de l'aide à l'Autorité palestinienne représente une punition envers les Palestiniens pour avoir exercé leurs droits fondamentaux en choisissant leurs propres représentants. En réalité, la prise de telles mesures punitives à l'encontre d'une nation est inadmissible et bafoue les principes de démocratie et de choix démocratique que les auteurs de ces mesures prétendent souvent pouvoir prêcher ces principes.

Israël doit reverser sans plus tarder à l'Autorité palestinienne l'intégralité des recettes fiscales et douanières qui reviennent de plein droit au peuple palestinien. Par ailleurs, la communauté internationale doit continuer de fournir des dons et une assistance financière et économique à l'Autorité palestinienne, afin d'éviter des répercussions dangereuses dans la vie quotidienne du peuple palestinien. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a apporté sa contribution pour aider financièrement l'Autorité palestinienne, afin de soulager les souffrances humanitaires du peuple palestinien, qui se sont aggravées en raison des restrictions imposées à l'aide par certains pays.

Dans le contexte du mépris manifesté par Israël à l'égard de la volonté de la communauté internationale, il faut en particulier faire référence au notoire programme israélien d'armes nucléaires, qui illustre cinq décennies de dissimulation et de tromperies, et d'indifférence aux exigences de la communauté internationale, telles qu'elles ont été exprimées à la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a spécifiquement appelé Israël à accéder sans délai et sans condition au TNP.

Des armes nucléaires aux mains d'un régime qui a un bilan sans précédent en matière de terrorisme d'État et de recours à l'agression et à la menace de la force contre d'autres pays représente une véritable menace à la paix et la sécurité régionales et mondiales, ainsi qu'au régime de non-prolifération. La communauté internationale doit faire face à cette menace de façon urgente et décisive, et l'initiative en faveur de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient doit être poursuivie activement.

La question de la Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient. La détérioration de la situation en Palestine menace non seulement la région au sens large, mais affecte aussi négativement la paix et la sécurité mondiales. Les récents crimes de guerre israéliens dans la bande de Gaza ont suscité davantage d'instabilité, attisent les tensions et menacent de déstabiliser encore la situation dans la région. Le Conseil ne peut pas et ne doit pas ignorer cette situation. Ceux qui empêchent le Conseil de régler la situation doivent être tenus pour responsables de l'escalade de la crise et de l'instabilité.

Il va sans dire qu'un règlement pacifique de la question de Palestine est une condition indispensable à l'obtention d'une paix globale et durable au Moyen-Orient. La paix au Moyen-Orient ne peut pas venir de l'agression, du terrorisme d'État, de l'intimidation ni de l'occupation. Nous sommes convaincus qu'une paix durable en Palestine sera possible par la justice, et en faisant cesser la discrimination; en mettant fin à l'occupation de villes palestiniennes et de territoires palestiniens, syriens et libanais; en autorisant le retour de tous les réfugiés palestiniens; en créant un mécanisme démocratique par lequel tous les habitants de la Palestine ainsi que les Palestiniens chassés de leur patrie pourront déterminer leur avenir de façon démocratique et pacifique; et en établissant un État palestinien démocratique ayant pour capitale Al Qods Al Charif.

Enfin, je ne souhaite pas prendre le temps du Conseil pour répondre aux allégations irresponsables du représentant israélien. Je tiens seulement à signaler que la République islamique d'Iran a officiellement déclaré son attachement au principe fondamental énoncé dans la Charte, qui est de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre tout Membre de l'ONU.

D'autre part, le déluge quotidien de menaces illégales du recours à la force proférées par les représentants du régime israélien, dont les récentes ont commencé en décembre 2003 et se poursuivent jusqu'à ce jour, exige l'attention urgente et sérieuse du Conseil. Au minimum, le Conseil devrait exiger que le régime israélien abandonne sa politique qui consiste à ignorer le droit international et la Charte des Nations Unies et cesse immédiatement de recourir à la menace de l'emploi de la force.

Le Président (*parle en chinois*): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je lui donne la parole.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que votre sagesse et votre expérience feront en sorte que les travaux du Conseil soient couronnés de succès. Je souhaiterais également remercier votre prédécesseur pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La souffrance du peuple palestinien constitue le résultat tragique de la non-application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine. L'occupation par Israël des territoires palestiniens, ainsi que du Golan syrien et des fermes de Cheba'a, représente une violation flagrante du droit international et un défi clair au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et au processus de paix initié à Madrid en 1991.

Le recours à la violence et à l'extrémisme a eu pour conséquence la marginalisation des autres parties qui cherchent à régler la situation. Les effusions de sang et la violence entre les deux parties sont guidées par l'obsession sécuritaire des Israéliens et par le désespoir des Palestiniens, au point que pour les deux parties le cycle de violence est devenu une spirale mortelle et infernale.

La poursuite de l'occupation israélienne et le fait que le Gouvernement israélien se soustrait à ses responsabilités et emploie une force excessive sont les raisons qui forcent les Palestiniens à se suicider. En effet, tous les autres moyens leur ont été refusés, leur dignité a été violée et leurs droits ignorés.

Israël a toujours compté sur sa supériorité militaire, car il est convaincu que c'est la force et non pas la justice qui règlera en sa faveur les problèmes avec les Arabes et les Palestiniens. La paralysie de la communauté internationale, s'agissant de mettre fin à l'occupation israélienne, a permis à Israël de continuer à entraver le processus de paix et à contourner tous ses engagements sous des prétextes fallacieux. Ainsi, Israël continue d'annexer des territoires et d'en modifier le caractère démographique. Il continue d'ignorer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de

commettre des agressions sans se soucier des répercussions de cette violence, prenant des mesures qui donnent l'impression qu'il se croit au-dessus de toute critique ou condamnation.

Israël essaie également de circonvenir toute partie qui pourrait essayer de chercher une solution au problème. Il rejette toutes les solutions et persiste à trouver des prétextes pour poursuivre son occupation des territoires palestiniens et pour dénier au peuple palestinien ses droits. La question n'a jamais été de savoir si Israël essaie de trouver un partenaire pour faire la paix ou non. Au contraire, il détruit son partenaire – moralement, politiquement et économiquement.

Israël est clairement en train d'essayer de mettre fin à la question palestinienne et d'établir unilatéralement une feuille de route pour l'État juif, afin de pousser les Palestiniens au désespoir, de les provoquer pour qu'ils commettent des actes de violence pour ensuite les traiter de terroristes.

Le sang et le désespoir ne peuvent jamais servir de base à de bonnes relations entre les peuples. Les photographies des corps couverts de sang et des membres mutilés parmi les gravats et des voitures détruites témoignent de la violence qui résulte de l'arrogance et de l'emploi de la force. Israël a commis de nombreuses injustices en oubliant que la force n'appartient qu'à celui qui la possède, c'est-à-dire à Dieu.

Israël est fort du fait de l'aide qu'il obtient et de la pratique du deux poids, deux mesures. Personne ne pourrait nier qu'il y a eu injustice et que la justice triomphera finalement. Israël doit comprendre qu'il paiera le prix s'il refuse l'occasion de faire la paix que lui offrent les Arabes.

L'Arabie saoudite appelle la communauté internationale et les acteurs régionaux et internationaux, en particulier le Quatuor, à trouver un moyen pour faire prévaloir la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient, tout en mettant en œuvre le processus de paix par lequel les États arabes garantiraient à Israël une paix complète. Israël, pour sa part, doit se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967; un État palestinien, avec Jérusalem pour capitale, doit être créé; et il faut trouver une solution juste au problème des réfugiés palestiniens. De cette manière, les intérêts des États de la région et du monde dans son ensemble pourraient

être satisfaits grâce à l'application de la Feuille de route, dans le cadre des textes issus de la Conférence de Madrid, du principe de l'« échange des territoires contre la paix » et des résolutions contraignantes sur le plan international.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je lui donne la parole.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je souhaiterais au nom de la délégation cubaine exprimer notre satisfaction de vous voir, Monsieur le Président, présider aux travaux du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

Cuba appuie pleinement les déclarations prononcées antérieurement par les représentants du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Groupe des États arabes.

Une fois encore l'histoire se répète. Une fois encore nous sommes témoins d'une escalade des attaques militaires israéliennes contre le peuple palestinien, particulièrement dans la bande de Gaza, qui terrorisent la population civile et ont causé encore davantage de morts et de destruction. Il est récemment devenu pratique courante que les avions de guerre israéliens lancent leurs missiles contre des civils palestiniens et poursuivent la politique illégale des assassinats extrajudiciaires, en violation flagrante du droit international, y compris le droit international humanitaire.

Les actes d'hostilité qui viennent d'être commis par Israël s'ajoutent à la liste déjà longue des agressions et violations des droits fondamentaux dont le peuple palestinien est victime depuis plusieurs dizaines d'années. Ce n'est un secret pour personne que le Gouvernement israélien continuera de bafouer ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que les normes du droit international aussi longtemps que le Conseil de sécurité ne prendra pas les mesures qui s'impose et restera passif. Le peuple palestinien continuera de pâtir de ces attaques tant que certains feront preuve d'hypocrisie et poursuivront la pratique du deux poids, deux mesures au sein du Conseil de sécurité.

À 29 reprises déjà, les États-Unis y ont exercé leur droit de veto à propos des questions relatives à la situation dans les territoires palestiniens occupés. Et cela n'inclut pas les nombreuses fois où ils ont brandi

la menace du veto ou bloqué la situation lors des consultations tenues à huis clos afin d'empêcher l'adoption de résolutions et de déclarations présidentielles. Leur façon de procéder est bien connue, comme on l'a vu, le mois dernier, avec le projet de déclaration élaboré par la délégation du Qatar suite aux attaques israéliennes contre la prison de Jéricho. Une fois de plus, le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à s'exprimer sur les événements. Les États-Unis avaient de nouveau entrepris de l'en empêcher, en multipliant les amendements et les exigences afin d'ajuster le texte à sa position. Ce faisant, ils ont atteint le but recherché : paralyser le Conseil pour l'empêcher de se prononcer sur la question.

En l'état actuel des choses, le minimum que l'on puisse attendre de cet organe est qu'il condamne cette nouvelle escalade de la violence et exige d'Israël qu'il cesse immédiatement ses attaques. Par son silence, le Conseil de sécurité se rend complice des actes commis par le Gouvernement israélien. Cuba exhorte une nouvelle fois le Gouvernement israélien à s'acquitter des obligations juridiques qui lui incombent au titre de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et à respecter les multiples résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur la question du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Ilkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Par ailleurs, je remercie et félicite vivement votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Argentine.

La Turquie s'est associée à la déclaration prononcée par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne. J'aimerais cependant m'arrêter sur quelques points que nous jugeons fondamentaux, compte tenu de la situation qui règne actuellement dans la région.

Il est véritablement regrettable que l'on n'ait pas su tirer profit de l'occasion créée par le retrait israélien de la bande de Gaza et de différents secteurs de la Cisjordanie pour engager un véritable dialogue politique et, partant, avancer en direction d'un

règlement permanent au conflit qui oppose Palestiniens et Israéliens.

Nous sommes une nouvelle fois indignés d'entendre que des innocents ont été tués et blessés dans un attentat-suicide à la bombe commis aujourd'hui à Tel-Aviv. Nous condamnons cet acte effroyable. Nous sommes tout aussi affligés de voir que des civils innocents sont tués ou mutilés au cours d'opérations militaires punitives. Ni l'usage de la violence conduisant à des actes effroyables ni le recours à la force militaire ne permettra de résoudre les questions et problèmes politiques. Le recours à la violence et à la force a pour seul effet d'attiser la violence.

La défiance qui règne entre les deux parties et provoque, d'un côté, des actes de violence, et, de l'autre, un recours à la force ne fait qu'alimenter un cercle vicieux qu'il est nécessaire de briser. Nous sommes véritablement inquiets pour l'avenir de la région.

Si les résultats des élections démocratiques ne peuvent être contestés, il est tout aussi important que le gouvernement mis en place par la suite adopte et respecte les principes clairs et établis des régimes démocratiques. En cette heure cruciale du conflit israélo-palestinien, la Turquie encourage fortement les deux parties à poursuivre une politique pragmatique.

Nous croyons fermement que les dirigeants palestiniens et israéliens ont des devoirs et des obligations vis-à-vis du bien-être de leur peuple respectif, ainsi qu'à l'égard de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. Nous prions instamment l'Autorité palestinienne et Israël de prendre des mesures concrètes pour rétablir le dialogue en vue d'une reprise des négociations de paix sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route du Quatuor, du principe des deux États et du principe « terre contre paix ». À cet égard, nous sommes tenus d'insister sur le fait que les deux parties ont l'obligation de s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de préjuger d'un règlement définitif.

La paix, la sécurité et le développement socioéconomique, depuis longtemps attendus, et toute autre évolution positive de la situation au Moyen-Orient ne pourront avoir lieu tant que la question palestinienne n'aura pas trouvé un règlement juste, global et durable. La Turquie y attache une grande

importance et est disposée à participer aux efforts déployés par la communauté internationale pour encourager les deux parties à adopter des politiques plus constructives. C'est en tenant compte de cet objectif que la Turquie est prête à œuvrer aux côtés de la communauté internationale afin de permettre une avancée tangible du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Núñez de Odremán (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. De plus, nous adressons nos remerciements à l'Ambassadeur Mayoral pour tout ce qu'il a accompli au mois de mars.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes réunis aujourd'hui, au Conseil de sécurité, pour examiner les tristes événements qui viennent de se produire sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Face à ces événements, nous avons le devoir moral d'exprimer certaines opinions au nom de la République bolivarienne du Venezuela.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige que les États, indépendamment de leur idéologie, entretiennent des relations dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes et normes internationalement reconnus, en particulier le plein respect des droits de l'homme, l'interdiction de recourir à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des États et des peuples ou dans la gestion de leurs ressources naturelles ainsi que le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples sous domination coloniale et néocoloniale ou sous l'occupation d'une puissance étrangère ou d'un régime raciste.

Au Venezuela, nous sommes convaincus que la souveraineté procède exclusivement des peuples. Seul le peuple palestinien est à même de décider de son avenir. Nous n'avons pas le droit de juger les peuples

parce qu'ils ont choisi leurs dirigeants. Ce n'est pas démocratique.

Au Venezuela, nous sommes également convaincus que, pour que cessent les actes de violence en Israël et dans le territoire palestinien, il est impératif que le peuple palestinien recouvre le contrôle total de son territoire. La paix ne pourra régner tant que se poursuivra l'occupation, qui sera toujours rejetée par le peuple. De même, il est nécessaire de mettre un frein aux opérations militaires israéliennes menées sur ce territoire qui a pour seul résultat de faire des victimes innocentes.

Nous pensons qu'un règlement global, juste et durable à la question palestinienne, qui constitue le cœur du conflit israélo-arabe, doit se fonder sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, dont l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice – entériné par l'Assemblée générale – relatif à l'édification du mur israélien sur le territoire palestinien occupé, ainsi que les principes fondamentaux suivants : le retrait israélien du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés; le respect du droit de tous les États de la région de vivre dans la paix, sans aucune forme d'intervention, et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues; et, enfin, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier de son droit à l'autodétermination et au développement. Par conséquent, nous ne croyons pas en une nouvelle démarcation des frontières entre la Palestine et Israël. Au bout du compte, cela aggraverait encore les problèmes du territoire. En outre, nous estimons que la suspension de l'aide financière imposée au Gouvernement et au peuple palestiniens est une grave erreur. Ces mesures coercitives et inhumaines n'affectent que la population, aussi bien les femmes, les enfants que les hommes.

Pays épris de paix, la République bolivarienne du Venezuela appelle de ses vœux un règlement complet et pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous espérons que les négociations à cette fin seront menées dans des conditions qui garantiront la véritable autodétermination du peuple palestinien et ramèneront la paix dans la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Paul Badji, Président du

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Badji : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril. Je suis persuadé que sous votre direction avisée, les travaux du Conseil seront conduits de façon à la fois constructive et efficace.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur César Mayoral, Représentant permanent de l'Argentine, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de me donner l'occasion, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de participer à cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Une fois de plus, nous nous réunissons pour examiner la situation très préoccupante dans le territoire palestinien occupé. L'escalade de la violence en Cisjordanie, et singulièrement dans la bande de Gaza, est alarmante. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont intensifié leurs actions militaires, multipliant les exécutions extrajudiciaires et les tirs de missiles et d'artillerie sur des cibles palestiniennes. Le nombre des victimes civiles palestiniennes augmente. Des enfants sont tués et blessés. Malgré la mort de civils innocents, les Forces de défense israéliennes (FDI) continuent de bombarder des cibles dans la bande de Gaza, causant ainsi encore plus de morts et de destructions. Parallèlement, les tirs de roquettes Qassam, qui visent Israël à partir du nord de la bande de Gaza, ne semblent pas diminuer, provoquant de violentes réactions de la part des Forces de défense israéliennes. Tous ces actes ne se justifient en aucune manière et constituent une violation du droit international.

Pour la même raison, le Comité condamne de la façon la plus vigoureuse l'attaque suicide qui a eu lieu aujourd'hui à Tel-Aviv, causant au moins neuf morts et des dizaines de blessés parmi les civils innocents. L'escalade actuelle de la violence atteint des proportions dangereuses. Cette situation pourrait devenir inextricable si la raison et le calme ne prévalent pas.

Cette évolution tragique anéantit le peu d'espoir qu'il reste à l'Autorité palestinienne, présidée par Mahmoud Abbas, et au futur Gouvernement israélien d'explorer les voies de la reprise du dialogue et du retour à des pourparlers de paix. La population palestinienne, qui vit déjà dans des conditions misérables, est non seulement davantage brisée et humiliée, mais doit également faire face jour après jour à des dangers croissants.

Nous appelons Israël à arrêter immédiatement les opérations militaires et l'usage excessif de la force. Nous appelons les deux parties à mettre sans délai un terme à tous les actes de violence et à faire preuve de la plus grande retenue afin que le calme revienne. Le Comité estime que le Conseil de sécurité devrait se montrer à la hauteur de ses responsabilités et contribuer à mettre un terme au bain de sang et à la misère dans le territoire palestinien occupé. Israël doit cesser ses incursions militaires dans le territoire palestinien et ses assassinats ciblés de Palestiniens, tout comme il doit lever les sévères restrictions qui frappent les Palestiniens dans leurs déplacements et leur vie de tous les jours.

Dans ce contexte, nous sommes très préoccupés du fait que des donateurs principaux aient décidé de suspendre l'aide à l'Autorité palestinienne. L'aide de la communauté internationale a été tellement cruciale pour assurer la fourniture de produits de première nécessité à des millions de Palestiniens. Le fait de suspendre l'approvisionnement de produits de première nécessité ou de le réorienter causera, au moment le plus critique, une désorganisation et des difficultés supplémentaires pour un grand nombre de Palestiniens. Le Comité appelle la communauté internationale des donateurs à veiller à ce que la détresse du peuple palestinien ne s'aggrave pas et à tout faire pour que l'aide, si nécessaire, continue de parvenir à ceux qui en ont le plus besoin.

Les politiques israéliennes illégales d'expansion et d'annexion de colonies et la construction en cours du mur de séparation se poursuivent en violation du droit international. Ces politiques privent également les Palestiniens de leurs aspirations justes à un État palestinien indépendant et d'un seul tenant. La communauté internationale a continué d'appeler Israël à mettre un terme à ses politiques de confiscation illégale de terres palestiniennes et d'imposition de faits accomplis sur le terrain. Le Comité invite le Conseil de sécurité et les États parties à la quatrième Convention

de Genève à prendre d'urgence des mesures pour faire pression sur Israël afin qu'il mette un terme à l'appropriation de terres et qu'il renonce à cette politique.

Pour sa part, le Comité continuera d'œuvre avec les représentants légitimes du peuple palestinien – et en tout premier lieu avec le Président de l'Autorité palestinienne – qui appuient les principes de non-violence, reconnaissent l'État d'Israël et respectent et adhèrent aux précédents accords israélo-palestiniens. Le Comité est également favorable à un règlement négocié du conflit, qui aboutisse à l'émergence d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

Ce règlement permettra de résoudre le conflit israélo-palestinien et de mettre un terme à l'occupation qui dure depuis 1967, sur la base de la Conférence de Madrid, du principe de l'échange de terres contre la paix, des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et des accords conclus précédemment par les parties, de l'Initiative de paix arabe et de l'acceptation d'Israël comme voisin, dans la paix et la sécurité et dans le contexte d'un règlement global. Seul un tel règlement global permettra au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables que nous appelons de tous nos vœux.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je lui donne maintenant la parole.

M. Mahmassani (*parle en arabe*) : Je voudrais vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que vos compétences et votre grande expérience diplomatique mèneront le Conseil au succès. Je voudrais de même remercier l'Ambassadeur César Mayoral, Représentant permanent de l'Argentine, de ses efforts couronnés de succès durant sa présidence le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre de la politique israélienne d'intensification des opérations militaires dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, avec les conséquences en pertes humaines et matérielles qu'elles entraînent. En même temps, les autorités d'occupation israéliennes poursuivent l'implantation

illicite de colonies de peuplement sur le territoire palestinien occupé. Elles continuent également d'ériger la barrière de séparation, en violation flagrante de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

L'obstination d'Israël à vouloir poursuivre l'option militaire ne fera qu'aggraver la situation dans la région. Israël a intensifié ses opérations militaires contre le peuple palestinien au lendemain des élections démocratiques libres tenues par le peuple palestinien, aboutissant à la mise en place d'un Gouvernement palestinien. Israël a également adopté des mesures financières pour punir le peuple palestinien pour ses pratiques démocratiques et a empêché le transfert des recettes fiscales et douanières qui appartiennent aux Palestiniens. Il a imposé un siège aux Palestiniens afin de resserrer l'étau autour d'eux en recourant à des moyens militaires et économiques. C'est une violation flagrante des Conventions de Genève et du droit international.

La politique d'assassinats extrajudiciaires ciblés des autorités d'occupation israéliennes, en violation du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève, a entraîné une recrudescence des tensions entre les civils palestiniens et les autorités d'occupation. Cela a, à son tour, abouti à une aggravation de la situation sur le terrain. Nous appelons le Conseil de sécurité à signifier à Israël qu'il doit renoncer à poursuivre l'option militaire et lever le siège économique et financier imposé aux Palestiniens pour les affamer et créer une situation unilatérale de facto qui ne sèmerait que davantage le chaos.

Le Gouvernement palestinien se trouve dans une situation financière et économique très difficile. C'est réellement une situation tragique. L'arrêt de l'aide au peuple palestinien et le chantage fait par Israël aux Palestiniens en empêchant le transfert des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne sont des mesures négatives qui provoqueront une catastrophe humanitaire et auront des conséquences désastreuses qui ne sont dans l'intérêt de personne.

Cinquante ans de conflit israélo-palestinien ont prouvé que la route qui mène à la paix dans la région ne peut être jalonnée d'actes de violence et militaires. À cet égard, la Ligue des États arabes rejette le fait que les civils soient pris pour cible par quelque partie que ce soit. La violence dirigée contre des civils où qu'ils soient est totalement inacceptable, y compris les actes militaires des forces d'occupation israéliennes dans les

territoires occupés qui ont causé la perte de nombreuses vies innocentes. Mettre fin au conflit israélo-palestinien et parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région exige la reprise de négociations sérieuses entre les parties concernées, conformément aux résolutions internationales juridiquement contraignantes, aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), aux dispositions de la Conférence de Madrid, au principe

de l'« échange de territoires contre la paix » et à la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe du Sommet de Beyrouth de 2002.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 20.